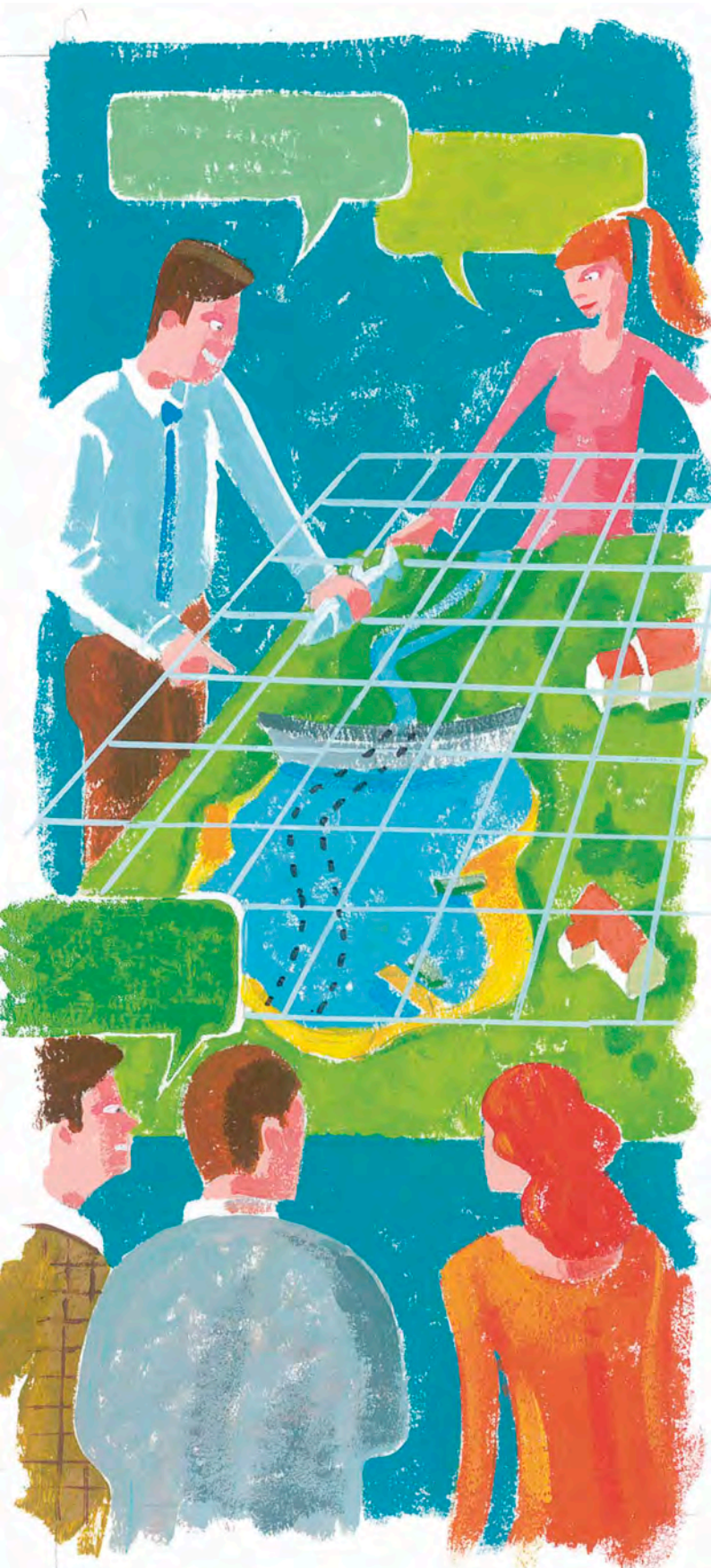


Guide méthodologique

2011

www.eau-loire-bretagne.fr

Restauration des cours d'eau : *communiquer pour se concerter*



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

Guide méthodologique réalisé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne

**sous la coordination d'Edwige Jullien et Paule Opériol
et avec le concours du cabine AScA et
de la Société Markédia.**

Comité de pilotage

agence de l'eau Loire-Bretagne :

Hélène Biscara, Maud Courcelaud, Philippe De Wroczyński,
Edwige Jullien, Alphonse Munoz, Paule Opériol

agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse :

Laurent Bourdin, Sylvie Lainé

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de bassin :

François Bordeaux, Jérôme Dumont

Office national de l'eau et des milieux aquatiques, délégation interrégionale Centre-Poitou-Charentes :

Patrick Bertrand, Vincent Vauclin

Les responsables et animateurs cités dans ce guide le sont dans la fonction qu'ils occupaient à l'époque de l'entretien.
Depuis certains ont pu changer de statut et de fonction.
Que tous soient remerciés pour le temps qu'ils ont consacré à ce retour d'expériences.

Avant propos

Inscrite dans la loi « Grenelle 1 », la restauration des cours d'eau et de leur continuité écologique est le premier enjeu du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (le Sdage) Loire-Bretagne. En effet, les aménagements réalisés au cours du temps pour faciliter les activités humaines (énergie, abreuvement des animaux, navigation, extraction de matériaux...) perturbent le milieu aquatique et dégradent sa qualité. Pour retrouver un bon état des eaux, il faut réduire toutes les pollutions, mais il faut aussi restaurer les fonctions des milieux aquatiques.

Le plan national d'action pour la continuité écologique prévoit ainsi l'effacement ou l'aménagement d'ici 2012 de 1 200 ouvrages parmi les 60 000 qui font obstacle à l'écoulement. En Loire-Bretagne, cet objectif est de 400 ouvrages sur les 12 000 que compte le bassin et dont les deux tiers n'ont plus d'usage avéré.

Localement, la politique de restauration des cours d'eau est impulsée dans le cadre de contrats territoriaux. Elle se heurte à des difficultés diverses : structuration des maîtrises d'ouvrage, intervention en domaine privé, financement des actions... De nombreux acteurs témoignent aussi des résistances de propriétaires ou de riverains. L'attachement au profil actuel, la difficulté à se représenter le paysage futur, la crainte d'une perte de patrimoine, de ne plus avoir d'eau en été et plus de poisson, la crainte d'inondations plus fréquentes ou plus graves... sont exprimés tour à tour par des associations de riverains, les amis des moulins, ou les pêcheurs – et c'est légitime.

Comment obtenir l'adhésion des riverains aux projets de restauration des cours d'eau ?

C'est à cette question des élus et des techniciens que l'agence de l'eau Loire-Bretagne souhaite apporter des éléments de réponse. D'autres guides tout récents s'attachent à la conception technique et à la négociation des projets. Celui-ci aborde les seuls volets de la communication et de la concertation, indispensables à la bonne conduite des projets.

Pour le réaliser, l'agence s'est appuyée sur le retour d'expériences d'élus et de techniciens déjà engagés dans ces démarches. Le bureau d'études à qui ce travail a été confié s'est rendu sur le terrain pour réaliser 9 études de cas de restauration de rivière et 27 entretiens. Je tiens à remercier tous les élus et techniciens qui ont accepté de prendre de leur temps et de partager leur expérience. Leur témoignage constitue le matériau central de ce guide. Il permet d'identifier les principales difficultés rencontrées et de proposer des pistes pour les surmonter : éléments de langage, messages et argumentaires, outils, modes de concertation et de communication.

La communication au service de la concertation

Le guide n'apporte pas de solution toute faite, pas de recette infaillible ! La communication ne fait pas de miracle, mais elle peut faciliter la concertation et le débat local. En suivant la formule de Dominique Wolton, « communiquer, c'est cohabiter », la communication est entendue ici comme permettant de dégager des espaces de concertation et de dialogue sur la rivière dans son territoire.

Je souhaite que ce guide contribue à faire avancer le débat et les idées pour atteindre les objectifs que la loi et le Sdage nous fixent.

Noël Mathieu,
Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

SOMMAIRE

■ Introduction	3
■ 1. Prendre en compte les représentations et faciliter leur évolution	7
Le cas des rivières « inexistantes »	9
L'attachement à la rivière aménagée	11
Des projets pour les rivières ou pour les hommes ?	13
Les craintes quant à la rivière de demain	14
■ 2. Démontrer le bien fondé du projet de restauration	17
Un vrai virage dans la politique d'a-ménagement des cours d'eau	18
Une mise en cause des usages ?	21
On sacrifie la lutte contre la pollution ?	23
■ 3. Porter la concertation au plus près du terrain	25
Le tandem élu-technicien est la clef de voûte du projet	26
Les riverains et les usagers au cœur de la concertation	28
Les appuis institutionnels	30
■ 4. Communiquer avec les relais médiatiques	33
Pourquoi la presse ?	34
Préparer ses relations presse	35
Pour ne pas abuser des éléments de langage ...	36
■ 5. Fiches méthodologiques	39
Pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ?	40
Les interlocuteurs	42
Mots qui fâchent, mots qui dialoguent	44
Des actions et des outils	46
Les relations avec la presse	48
■ Annexes	
Annexe 1 - Les personnes rencontrées	51
Annexe 2 - Les enquêtes de terrain	52
Annexe 3 - Les références bibliographiques	56

Introduction

Un domaine d'intervention ancien, en pleine évolution

D'une politique de conquête et de maîtrise de l'eau,

L'aménagement des cours d'eau n'est pas un domaine d'intervention nouveau, loin de là. Bien avant de se préoccuper de la qualité physico-chimique des rivières, les pouvoirs publics ont pris en charge, à des titres divers, des interventions physiques sur les cours d'eau. Les travaux des historiens attestent d'aménagements hydrauliques dès l'Antiquité sur le pourtour méditerranéen et dès le Moyen Âge sur notre bassin. A partir de la fin du 18^e siècle, avec l'avènement de l'hydraulique au service de « l'idéal circulatoire » des Lumières (les idées, les hommes et les biens doivent désormais circuler sans contrainte), l'aménagement des cours d'eau devient une politique publique à part entière. Elle implique en particulier le prestigieux corps des Ponts et Chaussées pour conduire ce qu'on appellera la « conquête de l'eau » ou la « maîtrise de l'eau ». Les interventions menées tout au long de ces deux siècles se traduisent par des bouleversements sans précédent pour les rivières : endiguements, redressements, élargissements, rectifications, barrages, etc.

au principe d'équilibre des milieux,

À partir de la fin des années 1980, les effets secondaires de ces nombreux aménagements apparaissent : dégradations récurrentes d'ouvrages d'art, enfoncement du lit et des nappes, dégradation de la fonctionnalité écologique des milieux, perte de continuité... De nouveaux corpus de connaissance se développent sur l'hydromorphologie ou encore l'écologie fluviale. Les pouvoirs publics sont conduits à reconsidérer la pertinence des politiques passées. La loi sur l'eau de 1992 renouvelle les objectifs de la gestion de l'eau en donnant la priorité à l'équilibre des milieux naturels. Les premiers Sdage des années 1990 mettent en avant la notion « d'espace de liberté » des cours d'eau et de respect de la dynamique fluviale.

puis de restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques.

L'obligation de résultats introduite par la directive cadre sur l'eau fait de la restauration physique des cours d'eau, c'est-à-dire de la restauration de leurs fonctions naturelles, un volet essentiel des nouveaux Sdage. Les objectifs sont désormais chiffrés et ils sont ambitieux. Nous sommes dans une évolution ou une révolution par rapport aux politiques héritées de l'histoire : il s'agit bien de « repenser » les aménagements des cours d'eau.

Un guide complémentaire d'autres démarches

Dans ce contexte, les agences de l'eau et l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ont engagé plusieurs démarches pour faciliter la conception et la mise en œuvre des projets de restauration. On peut notamment citer¹ :

- une étude bilan conduite pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse (Biotech-Malavoi) ; elle distingue trois niveaux de restauration et permet de préciser le niveau d'ambition visé dans la conception des projets ;
- un Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau réalisé sous l'égide de l'agence de l'eau Seine-Normandie (Biotech-Malavoi) ; il reprend les trois niveaux proposés par l'étude précitée pour proposer des fiches techniques opérationnelles ;

¹ Voir en annexe la fiche de références bibliographiques

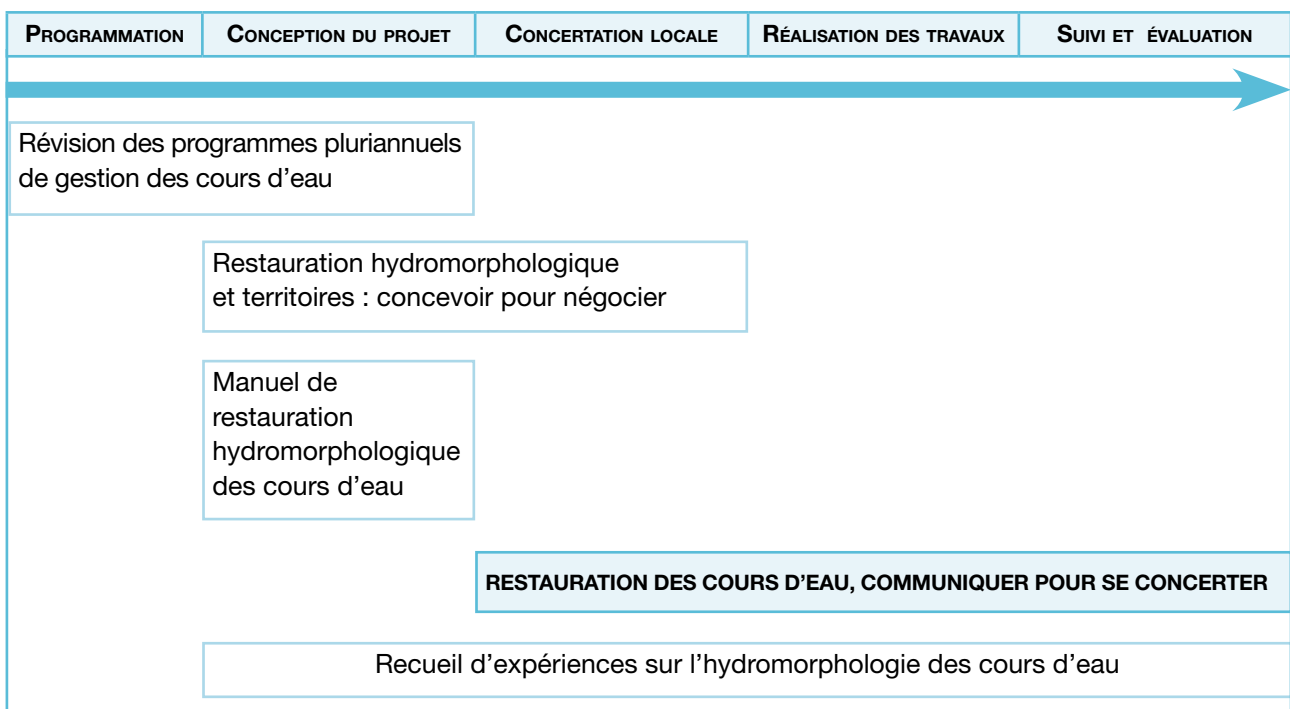
Plusieurs démarches complémentaires sont engagées pour faciliter les projets de restauration des cours d'eau.

- un *Recueil d'expériences* animé par l'Onema en partenariat avec les agences de l'eau et le ministère en charge du développement durable ;
- un guide de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée & Corse, *Restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier*, (ASCA-Sogreah-Ginger-Ledoux) ; destiné à faciliter la conception de projets de restauration physique en optimisant leur pertinence technique tout en préparant leur insertion territoriale par la concertation ;

Le présent guide intervient une fois que le projet est défini pour en faciliter la réalisation.

- un film et un guide méthodologique de l'agence de l'eau Adour-Garonne, *Révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau* ;
- une étude comparative à l'échelle européenne des conditions sociales de mise en œuvre des opérations de restauration des cours d'eau, actuellement lancée par l'Onema.

Le présent guide s'inscrit dans la continuité de ces démarches. Il les complète en s'attachant aux enjeux de communication et de concertation pour faciliter l'adhésion des acteurs locaux. Il ne traite pas en revanche des enjeux de négociation bilatérale entre le porteur de projet et les acteurs territoriaux, en particulier les riverains, gênés ou opposés au projet.



La méthodologie

La conception de ce guide s'est appuyée sur :

Ce travail s'appuie sur neuf études de cas dans les bassins Loire-Bretagne et Rhône-Méditerranée.

- une analyse réalisée par les chargés d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne des freins et leviers rencontrés dans la mise en œuvre des projets de restauration des cours d'eau,
- l'étude d'un corpus d'articles de presse sur des projets de restauration en cours dans le bassin Loire-Bretagne,
- et, principalement, des enquêtes de terrain portant sur neuf rivières ou bassins versants au cours desquelles 27 élus et techniciens ont été rencontrés.

L'ensemble de ce matériau et les enseignements qui en sont tirés ont été examinés lors d'un séminaire de travail qui a associé les membres du comité de pilotage de l'étude, des élus et animateurs porteurs de projet, des représentants des services communication et milieux aquatiques des agences de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et Loire-Bretagne.

Les principaux enseignements

Les enquêtes de terrain ont exploré les conditions de la mise en œuvre des projets de restauration, une fois le projet défini. Dans cette phase là, il s'agit de faciliter l'acceptation du projet et sa réalisation. Pour cela, les enquêtes mettent en évidence la nécessité de travailler sur deux registres :

La communication sur les projets de restauration fait appel au registre du sensible, des représentations, autant qu'à celui de l'argumentation.

- celui du sensible, des représentations, des perceptions, des conceptions associées aux usages et au territoire d'une part,
- celui de l'argumentation technique et de la démonstration du bien fondé du projet d'autre part.

Inutile de déployer une démonstration serrée du bien fondé d'un aménagement si l'on ne s'est pas accordé sur une représentation un tant soit peu partagée de la rivière ! Inutile d'en appeler à la directive cadre, au Sdage et aux fonctionnalités des milieux aquatiques si l'on n'a pas vidé les malentendus sur la rivière d'hier, d'aujourd'hui et de demain !

Au quotidien, et sur le terrain, les porteurs des projets de restauration sont interpellés tantôt sur l'un et tantôt sur l'autre de ces registres et ils doivent agir sur l'un et l'autre, successivement ou parallèlement. Pourquoi et comment le faire, c'est l'objet des deux premiers chapitres de ce guide.

C'est avant tout une communication directe, de terrain,

Pour faciliter leur action, les élus et techniciens porteurs des projets ont recours le plus souvent à la communication directe, au contact, à l'échange sur le terrain. Leur implication personnelle y est impérative. Elle est le gage d'authenticité de la démarche de concertation.

qui peut être ponctuée d'événements médiatiques.

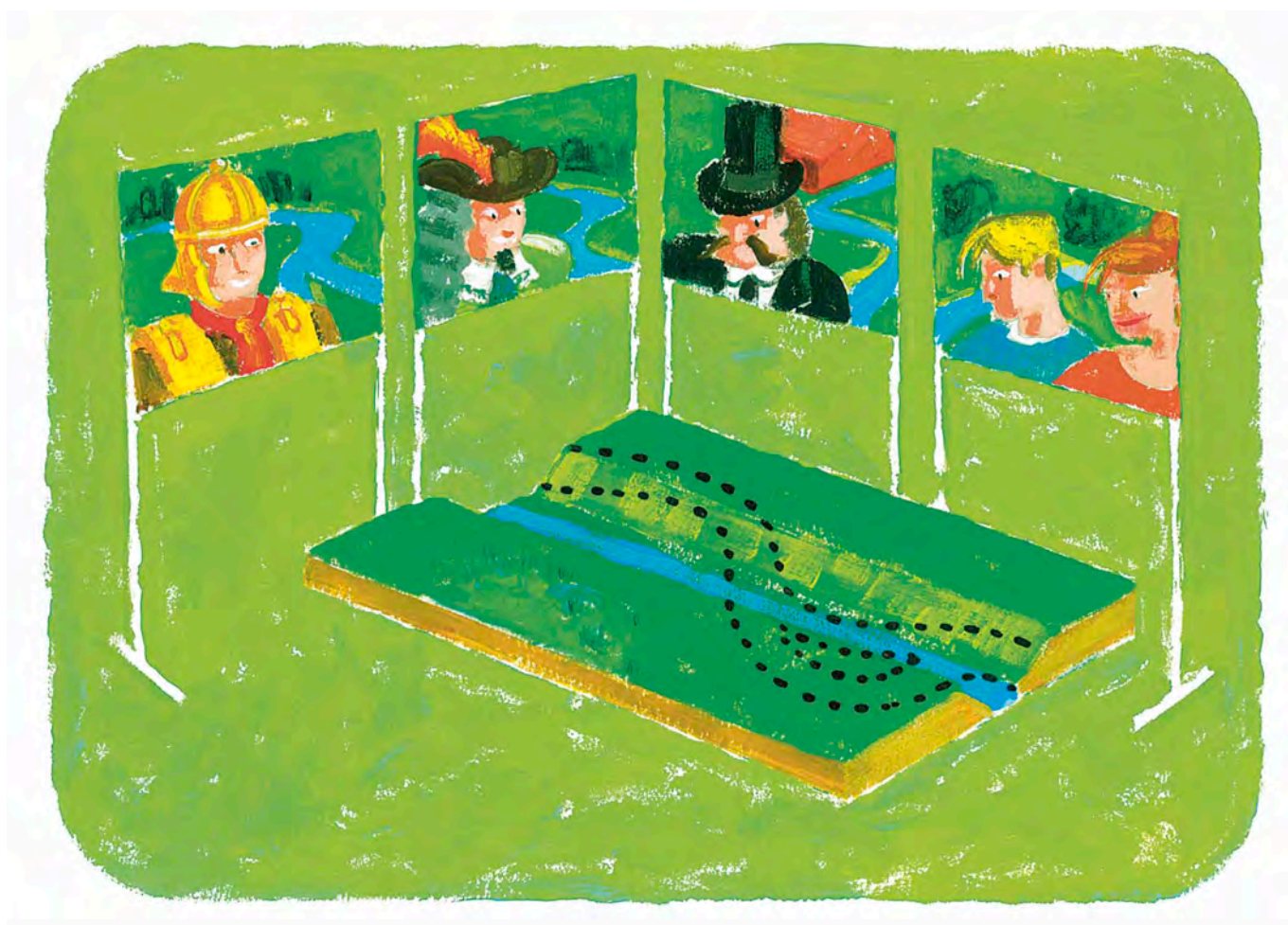
Ils peuvent également choisir à des étapes déterminées d'aller sur le terrain médiatique. Ou bien ils peuvent s'y voir contraints. L'amplification médiatique, recherchée par les uns, redoutée par les autres, doit être préparée.

Communication directe ou via les médias, ces deux modes d'intervention font l'objet des chapitres 3 et 4 de ce guide.

Enfin une 5^e partie rassemble quelques enseignements essentiels sous forme de fiches méthodologiques : pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ? ; les interlocuteurs ; mots qui fâchent, mots qui dialoguent ; des actions et des outils ; les relations avec la presse.

Chapitre 1

Prendre en compte les représentations et faciliter leur évolution



La restauration des cours d'eau : une logique technique renouvelée...

Ces projets visent à rendre à la rivière une autonomie de fonctionnement

Les projets de restauration des cours d'eau visent à rétablir une certaine autonomie de la rivière. Cette idée peut apparaître aujourd'hui une évidence pour des acteurs impliqués dans la gestion de l'eau. Mais elle constitue une rupture historique dans les logiques techniques jusqu'alors portées par les politiques publiques d'aménagement des cours d'eau.

L'objectif antérieur de maîtrise de la rivière est inséparable d'une volonté d'améliorer la prévisibilité de son comportement. Rendre à la rivière son autonomie de fonctionnement va induire nécessairement une plus grande incertitude. Si son comportement global reste prévisible, il faut parfois accepter que, localement, il le soit beaucoup moins.

De la maîtrise des rivières et de leurs débits qui a dominé les interventions depuis le 18^e siècle, à la notion de liberté de la rivière, d'autonomie et plus récemment de continuité écologique qui fonde les nouvelles approches, l'écart est grand.

... qui se heurte aux perceptions et pratiques existantes autour des cours d'eau

et peuvent remettre en cause des rapports homme-nature fondés sur la volonté de maîtrise.

Sur le terrain, cette nouvelle logique est confrontée à des perceptions et des pratiques structurées par des décennies de politiques de maîtrise de la rivière. Au-delà du changement d'aspect que les projets de restauration induisent — une rivière plus sinueuse, moins large, avec un débit plus variable et des zones d'érosion latérales — ce sont les rapports de l'homme à la nature qui sont ici potentiellement remis en cause.

Un enjeu de communication central qui s'inscrit dans le temps long

La communication doit s'attacher à l'image que les riverains ont de la rivière.

Le renouvellement des politiques d'aménagement de cours d'eau nécessite à son tour une évolution des perceptions. Accompagner cette évolution apparaît comme un enjeu de communication central et de long terme : on ne change pas l'image d'une rivière facilement du jour au lendemain.

Inscrite dans le temps long, cette communication s'intéresse plus largement au rapport homme-nature. Elle touche à l'identité de la rivière dans son territoire, au vécu et au ressenti des acteurs et des habitants.

Les enquêtes menées auprès des porteurs de projets ont permis d'identifier plus précisément quatre situations de communication :

- le cas des rivières « inexistantes »,
- l'attachement à la rivière aménagée,
- des projets pour les rivières ou pour les hommes ?
- les craintes quant à la rivière de demain.

Le cas des rivières « inexistantes »

D'une infrastructure ...

On évoque ici les rivières « tuyaux », « caniveaux », « égouts », « fossés ». Elles n'assurent que des fonctions utilitaires.

Dans bien des cas, les aménagements ont modifié considérablement la rivière et son insertion dans le territoire. Celle-ci n'assure plus alors que des fonctions strictement utilitaires en lien avec le développement urbain et économique : exutoire des eaux usées, transfert des surplus d'eau en cas de crue, réserve d'eau agricole, etc. Les riverains en ont un faible usage personnel, pas de pêche récréative, pas ou peu de fréquentation des berges. La rivière est avant tout perçue comme une infrastructure urbaine ou agricole. On l'aménage pour optimiser son efficacité. « Difficile d'imaginer que la rivière égout qui déborde pourrait devenir quelque chose de sympa » ; « La rivière a été pendant longtemps un élément drainant, au sens d'un tuyau qui traverse et vers lequel tout coule (...), un exutoire de l'industrie ».

Rivières oubliées, elles sont parfois canalisées, enterrées, effacées.

Dans certains cas, la rivière n'est même plus visible. Canalisée et enterrée, elle n'existe plus dans l'inconscient collectif, si ce n'est ponctuellement et de façon négative par exemple lors de débordements des réseaux. « ça ne motivait pas la population ... les gens ne savaient pas où la rivière coulait, aucune photo du site avec la rivière découverte n'existait ». Souvent, l'urbanisation a tourné le dos au cours d'eau, notamment dans les secteurs où le risque d'inondation est important. « Dans les années 70, on lui a tourné le dos. La ville s'est construite de façon décalée par rapport à la rivière ».

Il s'agit alors de créer l'image d'une rivière, de créer l'envie d'une rivière.

... à une rivière

Dans ces situations, porter un projet de restauration — une réouverture de rivière, le reméandrage d'un tracé rectiligne, un effacement d'ouvrage — nécessite de constituer l'image de la rivière et de lui donner un rôle positif dans le territoire.

Mettre en valeur le gain pour la qualité de vie

L'un des leviers identifiés lors des enquêtes de terrain pour modifier les perceptions des riverains est la mise en évidence d'une amélioration du cadre de vie ou d'un gain pour l'aménagement du territoire. L'identification de ce gain doit être recherchée très en amont du projet et si possible dès sa conception².

On parlera de la coulée verte, de l'architecture, de l'embellissement du paysage, de l'ouverture de promenades...

En termes de communication, il va falloir évoquer le paysage, les fonctions récréatives, le développement touristique, et pas seulement fournir des explications relatives aux fonctions écologiques de la rivière. On parlera de la coulée verte, de l'architecture, de l'embellissement du paysage, de l'ouverture de promenades... On pourra utiliser les outils de communication propres à l'aménagement du territoire : les journaux municipaux avant tout, l'affichage en mairie, les dépliants dans les offices de tourisme, etc.

Exemple de la Moine

Les travaux de restauration doivent servir à valoriser la rivière considérée comme un « élément fédérateur du territoire ». La rivière est « une vraie richesse au sens architectural du terme, qui met en musique la vie de la ville si on s'y prend bien. (...) L'objectif est de retrouver une coulée verte traversante au niveau de la ville ».

² Voir le guide de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, *Restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier*

Exemple d'un affluent de l'Indrois

Sur cette rivière, le projet de restauration est conçu en lien avec la création d'un parc paysager, ce qui facilite sa valorisation auprès de la population. « *Le but est que les gens puissent accéder au milieu, que les gens aient accès à des milieux intéressants.* »

Faire parler du projet, susciter la curiosité

Faire exister la rivière dans le regard des habitants,

au travers de rencontres, de visites, d'ateliers ou d'animations,

en diffusant un journal du projet.

Créer de l'agitation autour de la rivière pour susciter la curiosité des populations est un autre levier pour faire exister la rivière.

Il s'agit ici d'occuper le terrain, au sens propre du terme, en suscitant des rencontres ou visites sur le site. Des rencontres de techniciens, la présence de stagiaires ou de groupes d'étudiants sont une bonne occasion. Il est aussi possible de susciter des animations scolaires (plantation d'arbres, concours de dessins, etc.). L'idée est de faire vivre cette rivière plus ou moins oubliée. La venue de personnes externes au territoire peut renforcer cette curiosité.

De manière plus classique, on peut aussi communiquer régulièrement avec les riverains tout au long de l'opération au travers d'un journal du projet.

Exemple de l'affluent de l'Indrois

En somme, montrer que le site est digne d'intérêt.

L'organisation de visites de terrain avec des techniciens, des partenaires du projet, des groupes d'étudiants a rendu le projet visible au sens propre du terme : « *Pour le territoire, c'est bien car cela amène du monde, ça fait parler du territoire, ça fait un peu de vie.* » Ces visites ont suscité la curiosité des habitants et une certaine fierté d'habiter sur un site digne d'intérêt. « *Ce qu'il faut vraiment, c'est que l'on parle de la rivière, qu'on la valorise et qu'on sorte des habitudes.* »

Exemple de l'Ondaine

La découverte de la rivière a suscité une véritable curiosité des habitants qui sont spontanément venus assister aux travaux : « *C'était bien barricadé mais les gens passaient quand même, ils avaient hâte de voir cette rivière recouverte depuis 150 ans.* »

Montrer ou simuler la rivière retrouvée

Donner à voir la rivière future,

parfois en faisant appel aux images du passé.

Amener les habitants au bord de l'eau.

Un autre moyen de faciliter l'évolution des perceptions est de simuler l'aspect futur de la rivière restaurée. Des outils de représentation graphique, montages photos, vues paysagères, panneaux sur le site du chantier... peuvent donner à voir le résultat escompté.

Il peut être utile de faire appel aux images et pratiques d'un passé plus lointain, aujourd'hui disparues, et qui pourraient être réhabilitées avec la restauration de la rivière. « *Je parlais du viron, en disant que c'est du patrimoine naturel : les fritures de viron que vous avez connues, moi je ne les ai pas connues, j'aimerais bien que mes enfants les connaissent.* »

Cette mise en visibilité n'est pas réservée à la phase avant projet, elle est tout aussi importante pendant la phase de travaux et après les travaux.

Enfin, il faut provoquer les occasions d'amener les habitants au bord de l'eau par des animations, des manifestations particulières. Des visites de chantier pendant la phase travaux et après peuvent également être prévues, en particulier quand la rivière est difficilement visible ou accessible.

Pour les élus, organiser la visite d'un site déjà restauré.

Un moyen très souvent utilisé pour permettre aux élus d'appréhender concrètement les objectifs poursuivis est la visite d'un site externe déjà restauré. C'est aussi l'occasion d'échanger directement avec d'autres élus qui ont porté un projet analogue.

Exemple de la Moine

Une caméra installée sur le site a permis de suivre les travaux et leurs effets sur la rivière pendant une durée de trois ans, avec une exploitation en temps réel notamment sur internet.

Exemple du Thouet

Elus et techniciens se sont rendus sur le Vicoïn (dans la Mayenne) où des travaux de restauration avaient été réalisés. Ces visites ont été l'occasion d'échanger directement avec d'autres élus sur l'intérêt du projet. Une présentation montrant la rivière avant et après travaux a permis de rassurer sur les effets des travaux de restauration. « *C'est une preuve par l'exemple.* »

Apporter la preuve par l'exemple.

Lorsque les aménagements sont devenus eux-mêmes un patrimoine,

c'est moins l'image de la rivière dans l'espace qui fait débat que son identité dans l'histoire.

Les porteurs du projet sont accusés tour à tour de nier le passé et de refuser le progrès.

Avant d'argumenter rationnellement, il faut prendre en compte cet attachement à la rivière aménagée...

l'inscrire dans la perspective historique

L'attachement à la rivière aménagée

Dans certains cas l'intervention ne porte pas sur une rivière oubliée, ou reléguée à des fonctions strictement utilitaires, mais sur une rivière qui, quoique dégradée, est perçue positivement par les riverains.

Dans ces cas là, le projet de restauration fait face à des critiques fondées sur un attachement à la rivière telle qu'elle a été aménagée au fil du temps.

Deux reproches sont le plus fréquemment exprimés, et ils sont diamétralement opposés :

- Restaurer la rivière, c'est nier le passé et l'histoire des hommes autour de la rivière : « *arser cet ouvrage, c'est faire disparaître un patrimoine et un paysage* » ; « *ce serait tourner une page de l'histoire, dire adieu aux pêcheurs, campeurs, promeneurs et commerces* » (verbatim issu d'articles de presse).
- Restaurer la rivière, c'est retourner en arrière, refuser le progrès : « *ils veulent qu'on revienne au Moyen Âge* », c'est « *le retour à la bougie* » (verbatim issu d'articles de presse).

D'autres critiques partent d'un attachement à des caractéristiques paysagères et environnementales de la rivière dont on craint qu'elles soient modifiées par le projet de restauration. Les acteurs qui s'expriment en ce sens ne veulent pas d'une rivière où « *il n'y a pas assez d'eau* » : « *il n'y aura plus d'eau en été* » ; « *le poisson va fuir* » ; « *on n'est plus habitué à voir seulement un filet d'eau* » ; « *on va avoir un peu d'eau qui coule au fond d'un grand canal* ».

L'émoi étant particulièrement vif face au risque de faible niveau d'eau, les arguments rationnels rassurent difficilement. « *On a beau prouver que le nombre de poissons n'est pas proportionnel au volume d'eau et que ce qui compte c'est la qualité de l'habitat...* ».

La question des moulins, si fortement relayée par la presse, est ainsi exprimée à la fois en termes de défense du patrimoine et de valeur paysagère.

Pour accompagner la nécessaire évolution de ces perceptions, il va falloir s'intéresser au passé... et au futur. Et pour cela utiliser des outils qui inscrivent les différentes époques de la rivière dans le temps.

*pour pouvoir se
tourner vers le futur
de la rivière.*

*Le projet actuel prend
acte du passé et ouvre
une nouvelle page de
l'histoire du territoire.*

*Différents outils
de communication
permettent de montrer
le passé de la rivière
et son évolution
dans le temps.*

*Face à des perceptions
positives de la rivière
aménagée, dessiner
de façon sensible la
rivière future...*

...faire voir...

...et faire entendre.

Montrer le passé de la rivière

Faire évoluer les perceptions passe ici par une mise en perspective historique de la rivière dans son territoire. L'attachement actuel n'a probablement pas toujours été de la même nature et, comme par le passé, il peut encore évoluer.

Dans le même temps, il s'agit de reconnaître cet attachement, de le légitimer en le replaçant dans son contexte historique. Les intérêts qui ont participé à forger l'identité de la rivière actuelle n'étaient pas les mêmes qu'aujourd'hui. Le projet de restauration traduit un changement des connaissances et des objectifs, il s'inscrit en cela dans l'histoire du territoire dont il ouvre une nouvelle page.

Différents outils permettent de montrer l'évolution des liens culturels à la rivière. Leur mobilisation dépend de l'ampleur du public visé, de quelques personnes à toute une population.

Expositions temporaires ou permanentes, conception d'une signalétique permettant de montrer les traces du passé sur les sites réaménagés, réalisation d'événements faisant appel à une production artistique (théâtre, exposition photos, conteurs...). La bibliographie existante peut aussi être mobilisée : anciens atlas régionaux de géographie humaine³, publication locale parfois vernaculaire, etc.

Si le projet doit modifier profondément le paysage, on peut recourir à des groupes de paroles, à l'écriture d'un livre... Un travail de recueil de témoignages et d'anciennes photos auprès des habitants, ciblé sur les pratiques actuelles et anciennes de la rivière, peut être confié à un étudiant, un bureau d'études ou une association culturelle. Le recueil sera valorisé par une édition ou la réalisation d'une exposition.

Exemple de la Moine

Un questionnaire adressé aux riverains a montré que la majorité ne voulait pas revenir à l'ancienne rivière. Ils évoquent désormais une « *rivière vivante, ruisselante, qui fait du bruit, une eau qui sillonne...* ».

Vallée de la Veyre

Dans le cadre du contrat de rivière Vallée de la Veyre-lac d'Aydat (Puy-de-Dôme), le syndicat mixte a proposé une exposition participative sur les rivières du bassin versant. Les habitants ont réalisé des cadres constitués de couples de photos, l'une ancienne et l'une contemporaine. Les photos sont accompagnées d'un texte, « paroles d'habitants ». (source : *Trophées de l'eau Loire-Bretagne 2009*)

Décrire et faire voir la rivière restaurée

Une autre manière d'accompagner l'évolution des perceptions est de donner à voir la rivière restaurée dans son territoire via une représentation graphique ou paysagère ou des visites sur d'autres projets (cf. § *Montrer ou simuler la rivière retrouvée*). Plus encore que dans le cas des rivières inexistantes ou oubliées, il faut montrer très concrètement la rivière future puisqu'on se heurte ici à des perceptions bien réelles et positives de la rivière actuelle. Les actions menées sur la végétation des berges peuvent servir de point de départ. « *La végétation est un bon moyen d'aborder le sujet (...) avec un riverain.* ». La rivière restaurée sera décrite au travers d'un vocabulaire qui évoque la vie de la rivière de façon sensible : une rivière vivante, qui ruisselle, qui fait du bruit, ramener la rivière à la vie, créer des courants, etc.

³ Dont la très riche collection *Portrait de la France moderne* publiée chez Flammarion dans les années 1970 à 80.

Une démarche très souvent adoptée sur le terrain consiste à mener des premiers travaux sur un site pilote, là où l'intervention est plus facilement acceptée. Cela permet de « *faire voir* » ce qu'est réellement une rivière restaurée et de lever les appréhensions suscitées par le projet.

Exemple de la Veyle

Le porteur de projet a choisi un site pilote sur lequel les enjeux n'étaient pas trop complexes. Cela lui a permis de tester la capacité de la structure porteuse à assurer la maîtrise d'ouvrage du foncier. Il a aussi pu montrer qu'une restauration bien menée, certes modifie le profil de la rivière, mais pour l'améliorer. Au final, la rivière a changé d'aspect mais les craintes des riverains n'ont pas été confirmées.

Des projets pour les rivières ou pour les hommes ?

Certaines objections renvoient parfois au fait que l'objectif de restauration de la rivière oublierait l'homme pour ne « *s'occuper que des écrevisses* ».

Les projets pour les rivières reposent sur des demandes sociales et vont satisfaire de nouvelles fonctions.

Il est alors nécessaire de rattacher le projet à des demandes sociales bien réelles et de mettre en évidence l'intérêt pour les habitants des nouvelles fonctions que la rivière assurera. Certaines fonctions restaurées n'auront effectivement pas d'utilité immédiate pour les hommes — encore que, la présence de l'écrevisse peut aussi avoir son importance ! D'autres ont une utilité claire et quasi immédiate dans la mesure où elles vont permettre de restaurer des usages ou des pratiques.

Identifier les attentes vis-à-vis de la rivière

Les élus connaissent bien les demandes des riverains.

Les demandes et les opinions des riverains sont généralement bien connues des porteurs de projet. Mais il peut exister des demandes sociales, souvent non exprimées, sur lesquelles le projet pourrait s'appuyer pour mettre en évidence son intérêt territorial. Attachées à des fonctions non directement utilitaires, elles peuvent être plus difficiles à repérer. Des enquêtes qualitatives auprès des habitants et des principaux acteurs du territoire peuvent être le moyen de les approcher.

Mais il peut exister des attentes non exprimées.

« Quand nous avons mis la rivière en eau, nous avons fait une petite réception avec 150 personnes. Quand on a créé l'appel d'eau, des anciens pleuraient de voir arriver la rivière. Les gens, même s'ils ne le disent pas, sont attachés à la rivière, c'est un peu viscéral. »

Sèvre Nantaise et Thouet

Dans le cadre d'un projet de recherche-action, une enquête sur les préférences paysagères de rivière a été menée auprès d'un échantillon de la population des bassins de la Sèvre Nantaise et du Thouet. Les premiers résultats indiquent que les élus et les usagers du bassin de la Sèvre Nantaise préféreraient les paysages de rivières caractérisés par des écoulements libres aux paysages de plans d'eau.

Voir aussi les exemples cités supra dans le § Montrer le passé de la rivière.

Mettre en valeur les bénéfices du projet pour les habitants

Parler enfin des fonctions directement utiles pour la gestion de l'eau.

Pour asseoir le projet dans le territoire, il va falloir montrer qu'une rivière restaurée n'est pas une rivière perdue pour l'homme !

On peut y parvenir en valorisant les gains pour la qualité de la vie développés ci-dessus (voir le § *Mettre en valeur le gain pour la qualité de vie*). On peut également identifier les gains en termes de capacité auto-épuration, de protection des eaux brutes pour l'alimentation en eau potable ou de protection contre les inondations. Les projets de restauration comprennent ainsi potentiellement plusieurs dimensions. On peut vouloir restaurer les fonctions naturelles des cours d'eau et travailler de façon utilitaire.

Si l'argumentaire général est bien connu des animateurs de projet, ils doivent bien sûr l'adapter à chaque fois à la rivière considérée.

Exemple de la Dunière

L'effacement d'un seuil a permis également d'améliorer les conditions d'écoulement et de limiter le risque inondation, libérant des espaces pour l'aménagement d'une zone d'activité. C'est cet argument qui au final a facilité l'acceptation du projet.

Exemple de l'Echapre

Le projet de réouverture de la rivière vise à limiter les risques d'inondation sur un secteur situé plus en aval. Il a été présenté sous cet angle auprès des riverains concernés par les pertes de foncier, et ils acceptent cette solidarité.

Les craintes quant à la rivière de demain

L'absence de certitude absolue sur le fonctionnement de la rivière

Une difficulté technique ...

La conception technique des projets de restauration constitue une des difficultés rencontrées par les porteurs de projet. Quel niveau d'ambition écologique retenir et quels effets concrets peuvent être espérés sur les tronçons restaurés ?

peut fragiliser le projet.

En restaurant l'autonomie de la rivière on accepte une part d'imprévisibilité de son comportement local. Il y a donc rarement de certitudes. La gestion des aléas (sécheresse ou au contraire crue importante) peut également s'avérer problématique. « *Il faudra voir avec le recul. Il y a de l'empierrement au fond du lit, il faudra voir si cela résiste aux crues* ». De tels événements peuvent remettre en cause les travaux réalisés ou nécessiter des interventions supplémentaires. L'acceptabilité du projet peut alors être compromise.

...qui se révèle être aussi une faiblesse stratégique

En termes de communication, cette incertitude est une source de fragilité pour l'acceptation sociale du projet. Elle ouvre en effet facilement la voie au scepticisme, voire à la controverse. « *On sait ce qu'on perd, on ne sait pas ce qu'on gagne* ». « *La rivière reprend toujours ses droits* ». Cette incertitude est d'autant plus difficile à gérer si la rivière rend encore des services (pêche, prises d'eau d'irrigation, valeur paysagère...).

Montrer les dysfonctionnements actuels de la rivière

C'est pourquoi il faut rappeler que la rivière actuelle n'est pas en bon état,

Même si le projet comporte des incertitudes, il faut rappeler sa raison d'être. Il est tout à fait justifié de vouloir régler les dysfonctionnements de la rivière qui ont des impacts négatifs, que ce soit sur l'écologie - eutrophisation, dégradation de la qualité de l'eau et des peuplements piscicoles - ou sur l'économie - coût de fonctionnement des ouvrages, risques en cas de crue, etc. Face à une

situation insatisfaisante, on gagnera forcément quelque chose. « *On insiste (dans les réunions locales) sur les perturbations, la morphologie, les nitrates, la qualité de l'eau. Il s'agit de montrer que notre rivière n'est pas en bon état... le constat n'est pas bon* ». Il faut dire que l'on refuse le statu quo sous prétexte de ne pas maîtriser totalement l'avenir.

reconnaître l'incertitude et affirmer le pragmatisme : on avance pas à pas.

Pour autant, il ne s'agit pas de nier l'incertitude, bien au contraire. Sa prise en compte incite au pragmatisme. Les porteurs de projet insistent sur la nécessité d'avancer pas à pas et de suivre régulièrement l'évolution de la rivière. « *C'est la technique du pas à pas qui a été primordiale : faisons des essais (...). Les tests nous ont permis d'être plus sûrs de nous.* » « *Si cela ne marche pas, on reviendra en arrière.* »

Sur la Moine

Un suivi « *solide* » sur plusieurs années a été mis en place sur certains ouvrages et valorisé ensuite sur l'ensemble du bassin de la Sèvre Nantaise.

Dans le cas de l'Araize

Un protocole de suivi a permis de comparer un site témoin comportant un barrage et un site restauré sans barrage. L'objectif était « *de prouver que la démarche était sérieuse et méthodique et que nous ne faisons pas n'importe quoi* ». Le message du pas à pas, « *on abaisse, on voit si ça va et si cela ne va pas du tout on adapte* », a été un levier important pour avancer sur les différents projets.

Ranimer la conscience du risque : le risque zéro n'existe pas.

Prendre en compte la question du risque inondation

On se rapproche ici des principes de la communication relative aux risques naturels. Celle-ci vise de manière générale à faire prendre conscience que le risque zéro n'existe pas, et que les travaux hydrauliques classiques (élargissement et creusement du lit par exemple) ne sont pas toujours à la hauteur des enjeux.

Exemple de la Brévenne-Turdine

Suite à des épisodes de crue importants le syndicat a réorganisé sa communication autour de cet enjeu. « *Nous avons été obligés de recentrer notre intervention autour de cette thématique, bien que ce ne soit pas la vocation première du syndicat de rivières. Mais c'était le moyen de faire prendre conscience aux gens, par le biais des choses qui les touchaient, de l'importance des cours d'eau et du respect que l'on doit y porter* ». Un salon a par exemple été organisé autour des méthodes et techniques de protection individuelle contre les inondations...

Manier l'exemplarité avec précaution

Prendre en compte l'incertitude comme composante de la communication du projet.

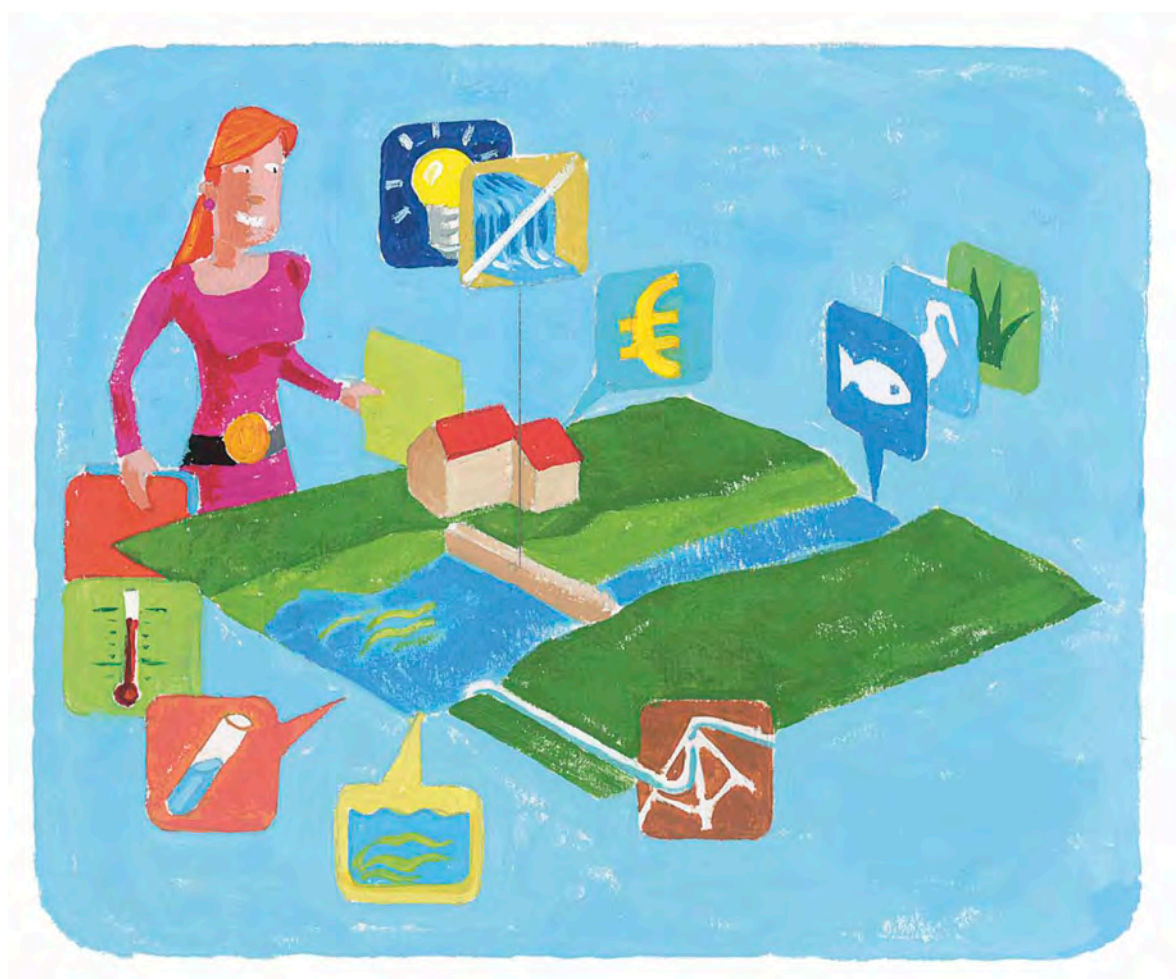
Du fait de cette incertitude, il est parfois dangereux de communiquer trop tôt sur l'exemplarité d'un projet, même si cet argument peut-être très mobilisateur. Cela nécessite a minima de consolider techniquement le projet et de s'entourer d'une expertise pointue. Et cette communication devra être articulée avec les messages relatifs aux risques naturels et aux gains pour le cadre de vie.

Exemple de la Veyle

Pour asseoir le projet de restauration, le technicien et l' élu porteur du projet ont fait appel à une expertise technique pour s'assurer de la faisabilité du reméandrage envisagé. Cette expertise a confirmé l'intérêt écologique du projet et lui a donné une dimension exemplaire : « *On peut en faire un laboratoire grandeur nature* ».

Chapitre 2

Démontrer le bien fondé du projet de restauration



Ecouter et prendre en compte ne signifie évidemment pas renoncer au projet. Celui-ci est décidé, il doit être porté, sa finalité affirmée. La démonstration sereine de son bien fondé permettra de rouvrir des marges de négociation sur les conditions concrètes et locales de la mise en œuvre.

La restauration du cours d'eau est un acte d'aménagement du territoire ...

Le projet de restauration concerne un espace plus vaste que le seul cours d'eau.

Le monde de l'eau constitue en quelque sorte un monde à part. Il a ses propres objets, ses propres compétences, ses spécialistes. Filières techniques de l'eau et aménagement du territoire se côtoient sans vraiment s'interpeller. Or, les projets de restauration de la mobilité du lit ou de reconnexion du cours d'eau principal avec ses milieux annexes portent sur un espace bien plus vaste qu'auparavant.

Restaurer un cours d'eau peut ainsi modifier profondément le lien entre la rivière et le territoire en touchant aux usages et aux pratiques des espaces concernés. Par ses conséquences socioéconomiques, un projet de restauration constitue un acte d'aménagement du territoire, amené à s'inscrire dans l'histoire de celui-ci.

En modifiant les usages et les pratiques, il redistribue les intérêts autour de la rivière.

... qui induit une redistribution des intérêts

Ainsi la restauration d'une rivière induit des contraintes pour les usages en place, de la gêne à l'incompatibilité. A contrario elle est aussi porteuse de potentiel de développement. De nouveaux usages peuvent devenir possibles ou facilités. Au final les intérêts des acteurs locaux peuvent en être modifiés.

C'est pourquoi son bien fondé doit être justifié.

Communiquer pour mieux convaincre et négocier

Cet impact territorial renvoie à des enjeux de communication bien spécifiques. Il ne s'agit plus ici de montrer la rivière dans son territoire mais de démontrer le bien fondé du projet en mobilisant, selon le contexte local, les arguments techniques, financiers, écologiques, socio-économiques, réglementaires...⁴

Un vrai virage dans la politique d'a-ménagement des cours d'eau

Parler du changement d'approche et d'objectifs

Deux siècles d'aménagement de cours d'eau ...

La collectivité a investi pendant plusieurs siècles dans la maîtrise de l'eau.

Pendant près de deux siècles les objectifs majeurs de l'aménagement des cours d'eau ont été la lutte contre les inondations, la production d'énergie, le développement de la navigation pour accompagner l'essor du commerce le stockage de l'eau pour les besoins des villes et de l'agriculture.

Ces politiques ont façonné les perceptions des riverains. Elles ont aussi beaucoup mobilisé les décideurs des collectivités et les acteurs économiques locaux. Que ce soit les syndicats agricoles qui ont investi dans des ouvrages de régulation des cours d'eau et de protection des rives ou les collectivités qui ont porté des projets de stockage pour sécuriser l'alimentation en eau, l'implication des acteurs locaux soutenus par les services de l'Etat a été conséquente.

⁴ Ces enjeux sont également abordés dans le guide *Restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier*, ils sont repris ici autour de questions qui sont apparues récurrentes dans les enquêtes de terrain.

Les habitants voient dans ce changement d'approche une incohérence des politiques.

...aujourd'hui remis en question

En quelques années ces politiques ont connu un tournant majeur : la rectification des cours d'eau, l'endiguement des rives, la construction de seuils, etc. étaient promues par les pouvoirs publics il y a encore quelques dizaines d'années. Ils sont désormais pointés du doigt.

Une apparente incohérence de l'intervention publique

Ce qui était bon hier ne l'est plus aujourd'hui... sans transition. Ceux-là mêmes à qui on avait confié hier la maîtrise d'ouvrage de seuils, de digues, de barrages, se voient aujourd'hui mandatés pour les effacer ou les aménager.

Sous une forme ou une autre, cette incompréhension est très présente dans les critiques portées sur les projets de restauration. Les témoignages ne manquent pas : « *On change tous les 20 ans de politique* » ; « *il n'y a pas de politique cohérente à long terme* » ; « *il y a 25 ans on curait, maintenant on remet des matériaux dans la rivière, on fera peut-être le contraire dans 25 ans* » ; « *c'est quoi cette nouvelle mode ?* » ; « *si les anciens ont fait les seuils, c'est qu'ils ont un réel intérêt, il ne faut pas les détruire* ».

Comment faire face à ces critiques et assumer le changement de point de vue sur la rivière ?

Identifier les arguments qui fondent le projet

L'approche change pour corriger les excès des aménagements passés.

L'objectif est de montrer que l'évolution des politiques d'aménagement des cours d'eau n'est pas une mode qui reposerait sur un discours idéologique. Elle repose sur l'évolution des demandes sociales, des connaissances et des usages. Plus qu'un revirement par rapport au passé, la nouvelle approche entend corriger les excès des politiques passées.

Cette évolution doit être rattachée à cette rivière-ci - on ne parle pas ici des rivières en général mais de celle qui est au cœur du projet. Elle a une histoire dans laquelle sont inscrits des aménagements. C'est sur les excès et les impacts négatifs de ces aménagements que l'on va intervenir.

Chaque ouvrage est spécifique. L'explication doit être adaptée à chaque cas.

Plusieurs types d'arguments peuvent être mobilisés, selon la situation, pour expliquer et faire accepter cette évolution. Pour être appropriés, ils doivent être déclinés le plus localement possible. « *On pensait qu'il y avait des choses qui étaient acquises et on se rend compte que non, qu'il faut tout réexpliquer parce que pour les gens locaux, chaque ouvrage est spécifique* ».

Pour porter ces arguments, le porteur de projet pourra être soutenu par les services de l'Etat (police de l'eau, Onema) et des grandes collectivités impliquées (Conseil général, agglomération...). Leur présence sur le terrain lors des rencontres avec les élus locaux est importante — « *Quand ils voient qu'il y a d'autres personnes que la communauté de communes, des représentants des services de l'Etat qui sont parties prenantes, ils se disent : ils n'ont pas fait cela sur un coup de tête ou pour se faire plaisir, tout le monde est associé* ».

Plus généralement, faire appel à des bureaux d'étude, des experts, des gardes-pêches est souvent cité comme un moyen de légitimer le projet de restauration.

Parmi les arguments...

Les arguments réglementaires et financiers

... la possibilité
d'obtenir une subvention
plus avantageuse...

Le projet peut être une opportunité pour respecter la réglementation dans des conditions financières favorables, une partie des travaux pouvant être subventionnée de façon majorée, selon la nature du projet ou selon la date de prise de décision. Ce message est pertinent principalement auprès des élus et des propriétaires d'ouvrages.

Exemple de la Dunière

L'animateur a évoqué la contrainte réglementaire (obligation de continuité écologique sur une rivière classée grands migrateurs) et mis en avant l'alternative suivante : être financé pour effacer durablement l'ouvrage ou bien mettre en place une passe à poissons, mais sans subvention, ni pour la réalisation ni pour l'entretien.

...et de réaliser ainsi une
économie durable car...

Exemple de Trévelo

L'animateur a précisé que les financements étaient disponibles aujourd'hui pour la mise aux normes, et que la pérennité de ces financements n'était pas assurée.

... ne rien faire peut
aussi avoir un coût.

Les arguments économiques

Le coût du projet peut être relativisé au regard des dépenses d'entretien des ouvrages, qu'il va réduire ou supprimer. Un calcul économique peut être proposé pour appuyer cet argument. Ce message concerne avant tout les élus. Plus généralement, les analyses économiques peuvent permettre de resituer le coût du projet par rapport à d'autres actions. L'intérêt public peut également être mis en parallèle avec les intérêts privés.

Exemple de la Veyle

Un des arguments mis en avant pour convaincre les élus locaux de réfléchir à une suppression de certains ouvrages est leur coût d'entretien alors même que ces ouvrages n'ont plus ou très peu d'usages.

La notion d'intérêt
général permet
de prendre du recul
vis-à-vis des usages
attachés aux ouvrages.

Exemple de l'Araize

Ce même type d'argument a été avancé : « Pourquoi la collectivité interviendrait sur des ouvrages fatigués et qui n'ont plus d'utilité ? »

On peut aussi mettre
en perspective les coûts
des différentes actions.

Exemple de la Brévenne-Turdine

Face aux réticences de certains élus, un courrier a été adressé à tous les maires. Il relativisait le coût des actions de renaturation au regard des autres actions du contrat de rivière. Ces chiffres étaient probants car la part de ces actions était d'environ 1 %.

Les arguments écologiques

Expliquer concrètement
ce que l'on veut
corriger.

Il peut être utile d'expliquer concrètement sur le terrain les effets négatifs des aménagements que le projet veut corriger. Il ne faut pas hésiter à évoquer l'évolution des connaissances et des objectifs qui modifie le point de vue sur la rivière. « *Beaucoup de riverains ont connu l'époque du curage. Je leur explique les répercussions et les impacts que ça a pu avoir. Je leur rappelle quelle était la finalité des curages à l'époque...* »

Un indicateur très
parlant pour les riverains :
la température de l'eau.

Certains indicateurs de qualité écologique sont particulièrement évocateurs pour les riverains. La température de l'eau par exemple ou encore la présence ou l'absence de certains poissons : « *Le réchauffement de l'eau marque les gens car ils savent que 5 % de différence de température pour les poissons, c'est plutôt mauvais, notamment en été* ».

De manière générale, mieux vaut parler de l'enjeu de la qualité de l'eau que d'écologie. Cela est d'autant plus vrai si l'on peut le rattacher à des usages sensibles tels que l'alimentation en eau potable. « *Le risque était important [pour*

l'enjeu eau potable] si un camion rempli de cyanure se renversait sur la route à 800 m de la rivière. (...) On s'est dit : il y a un souci, si on veut gérer la qualité de l'eau, il faut faire quelque chose. »

La réduction des risques en cas d'inondation ne peut être évoquée que si elle est solidement établie.

L'hydraulique et le risque d'inondation

Dans certains cas, un lien clair existe entre le projet de restauration hydromorphologique et l'enjeu inondation. Il est alors bien évidemment utile de l'expliquer. Dans beaucoup de situations cependant le rapprochement entre les deux enjeux n'est pas évident⁵. Les interactions entre restauration et inondation sont complexes, les espaces concernés ne se recoupent pas nécessairement, les riverains ne sont pas nécessairement les mêmes. Ces arguments ne peuvent être utilisés que s'ils reposent sur une étude technique solide.

L'exemple de l'Ondaine

Le risque pour la sécurité publique en cas de crue est l'un des arguments qui a motivé le projet. La découverte de l'Ondaine élimine un risque important lié à l'effondrement de la galerie en cas de crue.

Le cadre de vie

Le gain pour le cadre de vie et la valorisation du paysage ou du quartier intéressent directement les habitants.

Comme évoqué dans la première partie, les bénéfices escomptés pour l'amélioration du cadre de vie sont importants pour les élus locaux et pour les riverains. Le projet peut permettre de développer de nouvelles pratiques de loisirs autour de la rivière, lui conférer une nouvelle valeur paysagère. Ces arguments doivent avoir été pensés le plus en amont possible et recherchés dès la conception du projet.

L'exemple de l'Ondaine

Lors de la définition du projet, l'emprise a été dimensionnée pour pouvoir faire du paysager, obtenir une coulée verte. Le porteur de projet a fait valoir le gain en terme de cadre de vie et de valorisation du quartier : « Ce sera plus intéressant d'avoir un espace naturel paysager qui valorise votre bien et qui en même temps, quand vous regardez par la fenêtre, sera plus agréable ».

Une mise en cause des usages ?

Quelle que soit la pertinence de ces arguments, ils ne peuvent lever toutes les réticences ou oppositions des acteurs locaux quand le projet modifie directement des usages. Sans entrer dans les techniques de négociation qui ne sont pas l'objet de ce guide, les enquêtes de terrain révèlent des façons de faire qui peuvent aider à aboutir.

Dire les compromis consentis pour maintenir les usages

Manifester clairement la volonté de trouver les bons compromis,...

Cela va sans dire, si on peut maintenir les usages sans remettre en cause l'ambition générale du projet, il ne faut évidemment pas s'en priver !

...l'illustrer,...

On peut ainsi, prévoir des aménagements compensatoires : mini-seuils pour conserver une prise d'eau, clôtures pour éviter que le bétail ne traverse le cours d'eau, etc. Annoncer ces mesures le plus en amont possible des travaux

⁵ Pour plus de détail, voir le guide *Restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier*

...mais aussi rappeler aux riverains leurs devoirs d'entretien.

permet de rassurer les riverains. « Notre principe est de maintenir au maximum les usages en place. Quelqu'un qui pompe pour arroser son jardin, à partir du moment où c'est légal, on s'arrangera pour que demain il puisse toujours pomper. (...) On a besoin de trouver des compromis si on veut que les gens adhèrent à notre projet. »

Il faut aussi montrer l'utilité du projet pour l'entretien des berges et à cette occasion rappeler les devoirs du riverain en la matière...

Exemple de la Moine

Faire du projet un compromis gagnant-gagnant.

Une des premières démarches a été de signer des conventions avec chacun des riverains. Le syndicat s'engageait à aménager la rivière de telle sorte que les usages actuels perdurent — « Avant même d'abaisser, ils avaient déjà des garanties. »

Exemple de l'Araize

Les exploitants anticipaient des difficultés d'abreuvement en cas d'arasement de l'ouvrage. Pour lever ces blocages, des mesures compensatoires ont été proposées (mini-seuils) et il a été clairement affiché en réunion qu'il ne s'agissait pas de remettre en cause cet usage mais de mieux l'organiser.

Eviter le débat idéologique sur l'hydroélectricité

Face aux espérances de production, revenir à la réalité économique.

Le projet de restauration peut remettre en cause l'usage « petite hydroélectricité ». Le porteur de projet peut alors être confronté à une argumentation plus générale basée sur des enjeux environnementaux : l'hydroélectricité est une énergie renouvelable et propre. Son développement participe à l'objectif national pour 2020 de 23 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie finale, contre 13 % en 2009.

Pour éviter que la question des microcentrales soit traitée sur un plan idéologique — biodiversité contre énergie renouvelable — et afin de rester dans le cadre d'une concertation, il peut être utile de mobiliser l'analyse économique. Elle permettra de relativiser le gain de production d'énergie escompté et de le rapporter au coût et à l'impact du maintien de l'artificialisation du cours d'eau. Elle pourra également mettre en balance la répartition des coûts et des bénéfices entre acteurs privés et acteurs publics.

Exemple de la Fure dans l'Isère

Sept petites centrales d'une hauteur de chute de 3 à 12 mètres sont répertoriées sur la Fure amont. Elles fonctionnent au fil de l'eau et appartiennent à des producteurs autonomes. Les puissances brutes vont de 70 à 150 kW pour un total de 628 kW. La production est soit autoconsommée, soit vendue à EdF. En tenant compte du fait que les turbines ne fonctionnent pas toute l'année, ni en étiage ni en période de crue, la production nette annuelle moyenne est de l'ordre de 3,5 GWh. Au tarif d'achat fixé par l'Etat, la perte de chiffre d'affaires pour les producteurs en cas de suppression des centrales est de 1 000 à 60 000 euros/an selon les ouvrages. Ce montant est surévalué si l'énergie est autoconsommée. A l'échelle du département de l'Isère, la production de ces sept micro-centrales correspond à la consommation d'environ 515 habitants (0,04 % de la population du département). A l'échelle nationale, la production de la plus grosse de ces centrales correspond à 0,03 % de l'objectif de développement de l'hydroélectricité fixé dans le Grenelle de l'environnement (3TWh). (source : étude AScA pour l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse).

On sacrifie la lutte contre la pollution ?

Rétablir la continuité écologique, redonner de l'autonomie à la rivière est indispensable pour regagner en qualité, mais cela ne suffit pas nécessairement. Les acteurs locaux peuvent percevoir les projets de restauration comme décalés par rapport aux enjeux de pollution, et ce d'autant que les résultats ne sont pas visibles immédiatement. « *Ne vous embêtez à travailler sur les ouvrages ! Commencez par travailler sur les bassins versants. Réolvez d'abord les problèmes de qualité de l'eau et on pourra discuter ensuite de ce que l'on fait de nos ouvrages.* »

Montrer les autres actions menées pour la qualité de l'eau

Montrer que l'on agit simultanément pour réduire les pollutions et pour restaurer la rivière.

Il est important de replacer le projet dans une approche plus globale de reconquête de la rivière. Les interventions sur les ouvrages doivent être réintégrées dans le projet relatif au cours d'eau dans son ensemble. « *L'effacement n'est qu'une action dans un projet global de restauration du cours d'eau. Tout est fait en même temps dans le cadre du projet, nous avons une approche globale entre les effacements et les entretiens (de berge), ce qui est une force* ». D'autres actions peuvent être menées sur le bassin versant, par exemple sur le volet des pollutions diffuses, et il est bon de mettre en évidence la cohérence d'ensemble.

Dans le bassin Loire-Bretagne, l'agence de l'eau propose aux porteurs de projet des contrats territoriaux « multi-thématiques » précisément pour prendre en compte l'ensemble de ces dimensions. Les actions portant spécifiquement sur les pollutions diffuses peuvent s'inscrire dans des calendriers différents et elles aussi peuvent ne pas être porteuses de résultats immédiats. Il importe à la fois d'afficher une ambition mobilisatrice du projet de restauration et de ne pas faire croire au miracle !

Chapitre 3

Porter la concertation au plus près du terrain



Une communication de proximité vise à ouvrir l'espace de la concertation.

Le travail sur les conceptions et les représentations d'une part, l'argumentation sur le bien fondé du projet d'autre part, vont devoir être menés en parallèle tout au long de la mise en œuvre du projet. Tantôt l'un, tantôt l'autre sera privilégié selon la situation locale. Là encore, le plus grand pragmatisme s'impose.

Dans les deux cas, les porteurs du projet agiront par une communication directe avec l'ensemble des acteurs concernés, une communication de proximité, ancrée dans le territoire et installée dans la durée. C'est nécessairement une communication engageante car son enjeu est d'ouvrir l'espace de la concertation.

Une concertation locale pour une meilleure appropriation ...

La concertation prend des formes variées aux différentes phases du projet.

La concertation avec les riverains, les propriétaires fonciers directement concernés par le projet, les élus, les représentants associatifs et tous ceux qui sont potentiellement intéressés, est un passage obligé pour favoriser l'acceptabilité du projet et les négociations locales. Cette concertation peut prendre des formes très variées, du travail en groupe restreint d'acteurs, par filière ou par secteur (ouvrage par ouvrage) jusqu'à la réunion publique. Elle intervient à différents moments de la conduite du projet : en amont, pendant la phase de conception, avant les travaux au moment des négociations avec les acteurs locaux, pendant le chantier, voire après les travaux.

... qui doit être au service des ambitions du projet

Si l'intérêt de la concertation est évident pour tous, le risque de perdre en route l'ambition et la cohérence globale du projet n'est pas exclu. La concertation ne doit pas aboutir à un projet réduit à des opérations pilotes, là où l'acceptabilité locale pose le moins de problème ! Pour éviter cette dérive, le porteur de projet doit pouvoir assumer et porter sa vision du projet.

Diversifier les registres de communication

Elle s'appuie sur une communication fondée tantôt sur l'argumentation et tantôt sur les perceptions.

La concertation suppose communication et échange direct avec les acteurs de terrain concernés par le projet. Elle fait appel prioritairement au registre de l'argumentation. Le porteur de projet cherche avant tout à démontrer l'intérêt du projet. Il mobilise des arguments principalement écologiques et réglementaires, parfois économiques. Mais il peut être nécessaire de communiquer également sur le registre de la perception, du ressenti.

Malheureusement (ou heureusement !) il n'y a pas de recette miracle pour conduire la concertation locale. Personnalités en présence, jeux d'acteurs, enjeux techniques, contexte social... les situations sont diverses. La présence d'un tandem élu-technicien, clef de voûte du projet, et sa capacité d'adaptation au contexte sont déterminantes.

Les enquêtes de terrain identifient cependant un certain nombre de leviers et d'outils susceptibles de faciliter la concertation.

Le tandem élu-technicien est la clef de voûte du projet

Toutes les enquêtes de terrain réaffirment l'importance du tandem élu-technicien pour faciliter l'acceptation sociale du projet. Le technicien, ou animateur, ne peut porter seul le projet de restauration. Il doit pouvoir s'appuyer sur un élu moteur au sein de la structure porteuse.

L' élu porte la légitimité politique du projet.

L' élu amène la légitimité politique du projet. Son rôle dans la concertation et la communication autour du projet de restauration est, à ce titre, essentiel. Il exerce son rôle d'entraînement en premier lieu vis-à-vis des autres élus de la structure porteuse. Il peut également être amené à participer à des réunions sur le terrain avec les riverains, à intervenir dans les réunions publiques ou dans des rencontres plus restreintes, en bilatéral.

Exemple de la Veyle

Le président du syndicat, très moteur, a joué un rôle d'entraînement indéniable auprès des élus du syndicat. « *Il vivait la rivière... à toutes les assemblées il passait du temps à expliquer* ». Il a su également tenir un discours fort auprès des propriétaires en affichant tout à la fois la volonté de négocier un compromis pour l'achat des terres et celle d'utiliser les procédures d'expropriation, si besoin était.

L'implication des élus de la structure porteuse

Mais le projet résulte aussi de la délibération collective de la structure porteuse.

Syndicat de rivière, communauté de communes, communauté d'agglomération..., quel que soit le statut de la structure porteuse, celle-ci comprend nécessairement une assemblée plus ou moins large d'élus locaux présidée par l'un d'entre eux. En décidant d'assurer la maîtrise d'ouvrage d'un projet de restauration, c'est bien en théorie l'ensemble de cette assemblée qui reconnaît l'intérêt du projet. En pratique cependant, ce portage repose le plus souvent sur la volonté d'un ou de quelques élus moteurs, c'est d'ailleurs une condition essentielle pour que le projet de restauration puisse se réaliser. L'un des premiers enjeux de la concertation est d'intéresser, voire impliquer, les autres élus membres de la structure porteuse.

... pour accompagner le technicien

Le délégué syndical, représentant de la commune dans la structure porteuse, a tout son rôle à jouer.

Le technicien a besoin du soutien des élus pour défendre le projet auprès des riverains et usagers concernés. Dans les rencontres avec ces acteurs, notamment les rencontres en bilatéral sur le terrain, il est en effet utile que l'animateur soit accompagné par un élu local, en particulier le délégué syndical. Cet acteur, élu de proximité représentant la commune au sein de la structure porteuse, a toute la légitimité pour affirmer l'intérêt public du projet, rappeler ce qui a été décidé et délibéré, indiquer les marges de la discussion possible.

... pour assurer le relais auprès des communes

Les municipalités adhérentes doivent être informées de façon formelle aux moments clefs du projet.

Les décisions de la structure porteuse doivent pouvoir être relayées auprès du conseil municipal de chaque commune adhérente. Les élus au sein des structures porteuses représentent leur commune. A ce titre, ils rendent compte des décisions prises auprès de leur conseil municipal. Ce rôle de relais n'est cependant pas toujours facile. Les enquêtes de terrain permettent de formuler deux recommandations :

- dès qu'une décision importante est prise, la structure porteuse doit demander aux élus de la faire inscrire explicitement à l'ordre du jour du conseil municipal de leur commune,
- pour les décisions stratégiques (vote d'un budget, définition du projet de restauration), il est recommandé d'associer directement les maires des communes membres de la structure porteuse et de les convier à participer à la réunion aux côtés de leurs délégués.

Les riverains et les usagers au cœur de la concertation

Derrière ces termes génériques de « riverains » ou « usagers », on trouvera : les propriétaires fonciers, les exploitants agricoles des terres situées le long du cours d'eau, les acteurs qui pratiquent des activités de loisirs sur le cours d'eau, en particulier les pêcheurs, les autres élus des communes riveraines.

Ces acteurs sont évidemment au cœur de la concertation à mener localement car ils peuvent être directement concernés par les modifications de pratiques ou d'usages qu'entraînera le projet de restauration.

Concrètement, les enquêtes de terrain soulignent l'intérêt de concevoir cette concertation en plusieurs étapes itératives et en articulant rencontres en bilatéral sur le terrain et réunions par petits groupes.

Aller à la rencontre de chacun (le porte à porte !)

Des rencontres bilatérales doivent être prévues tout au long de la conduite du projet :

- en phase de définition du projet évidemment ! avant même que la stratégie précise soit arrêtée, afin de mieux connaître les fonctions et les usages des espaces ou des ouvrages concernés par le projet et d'évaluer son acceptabilité ;
- juste avant de lancer les travaux afin d'expliquer, cette fois-ci concrètement, le déroulement du chantier ;
- pendant les travaux et après, car il est important de maintenir un dialogue permanent avec les riverains.

Comme on l'a vu précédemment (voir le § *L'implication des élus de la structure porteuse*), il peut être utile que l'animateur soit accompagné par un élu local, en particulier le délégué syndical. La présence d'un représentant de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques ou de la police de l'eau peut aussi être souhaitable. Autant l'élu est caution du projet d'un point de vue politique, autant l'Onema l'est d'un point de vue technique et réglementaire. Cette configuration a par ailleurs l'avantage de faire entendre aux riverains l'intérêt du projet par des voix différentes de celle de l'animateur de terrain.

Enfin, concrètement, ces rencontres gagnent à se dérouler sur le terrain, au sens propre. Elles sont aussi le moment d'évoquer des actions indépendantes du projet, comme par exemple l'entretien des berges qui, en général, est une intervention bien vue par les riverains et les propriétaires.

Travailler par secteurs de cours d'eau ou par groupes d'acteurs

Des réunions par petits groupes peuvent être organisées le plus en amont possible, pour présenter et mettre en discussion le projet de restauration avec les riverains et les usagers. Le porteur de projet va pouvoir consolider son projet en le confrontant aux réactions locales. Il pourra également compléter son analyse territoriale et identifier les points de blocage éventuels pour affiner son argumentaire. Faire participer les acteurs locaux à la définition du projet facilitera leur adhésion. Lors de ces réunions le porteur de projet peut utiliser des outils propres à la communication sur les perceptions pour introduire la présentation du projet.

Une concertation efficace est concrète, ciblée et fréquente.

Rencontrer chacun sur le terrain...

...pour mieux connaître les usages,...

...expliquer le chantier,...

...vérifier ensemble son déroulement.

La présence d'un élu ou d'un représentant de l'Etat va étayer le rôle du technicien.

Les deux types de configuration, par secteurs de cours d'eau ou par groupes d'acteurs, sont possibles, sans exclusive.

Les réunions par secteurs de cours d'eau ou par ouvrages

Elles s'adressent au propriétaire de l'ouvrage, à l'exploitant agricole, à l' élu local, au représentant des pêcheurs, etc. L'animation de ces réunions va mobiliser différents argumentaires, techniques, réglementaires, économiques, culturels.

Dans certains des exemples étudiés, une grille multicritère participative a été utilisée comme support de discussion. Mis en place dans le cadre du Sage Sèvre Nantaise, cet outil est expérimenté depuis sur différents bassins versants.

Au-delà de l'outil lui-même, l'objectif poursuivi lors de ces réunions est de créer une dynamique avec les acteurs concernés, en les associant à l'identification des enjeux locaux autour du projet de restauration.

Exemple de la Moine-Sanguèze

Le diagnostic des ouvrages s'est fait avec les acteurs locaux sur la base d'une grille multicritère discutée lors d'une réunion avec les « gens du cru ». L'objectif était d'être capable à la fin de cette réunion de qualifier l'impact de l'ouvrage sur les milieux et son intérêt pour les usages. « On est entré plutôt par l'usage parce que nous n'étions pas là pour imposer un dogme ni pour dire tel ouvrage pose tel problème. Tout le monde donnait son avis et à la fin, on prenait la décision... cela représentait 1h30 par ouvrage, c'est un travail fastidieux, c'est long, mais il fallait absolument le faire. »

Des réunions par types d'acteurs

Certains retours d'expériences soulignent l'intérêt de temps d'échanges avec les acteurs d'une même famille (agriculteurs, pêcheurs, etc.) pour identifier plus spécifiquement leurs perceptions et leurs attentes. Travailler famille par famille permet de ne pas cumuler dans une même réunion trop de visions différentes.

Un échange spécifique peut en particulier être mené avec les pêcheurs locaux. Ces derniers apparaissent souvent hostiles aux modifications de paysage et de pratiques de pêche qu'apportera le projet de restauration : on aura moins de poisson, ou pas les mêmes espèces. Ces réticences nécessitent de travailler sur le registre de la perception plutôt que sur celui de l'argumentation. Mieux vaut donner à voir la rivière future, évoquer les pratiques de pêche de demain, que démontrer l'intérêt écologique du projet.

Exemple de la Brévenne-Turdine

Des travaux, pourtant financés par la fédération de pêche, ont fait l'objet de critiques dans la presse émanant des riverains et des pêcheurs locaux. Cette crise s'est résolue en s'appuyant sur les présidents de la fédération de pêche et de la société de pêche locale, tous deux favorables au projet.

Articuler les différents types de réunions

L'intérêt d'articuler rencontres bilatérales et réunions par secteurs ou par familles d'acteurs est également d'identifier et d'anticiper les divergences éventuelles au sein d'une même catégorie d'acteurs. Par exemple, on peut observer des positions différentes entre société de pêche locale, la section communale et la fédération dont elles dépendent ; entre les exploitants agricoles et leurs organismes professionnels ; entre des riverains et les associations qui les représentent.

L'utilisation d'une grille « multicritère » pour associer les acteurs à la définition des interventions peut créer une dynamique autour du projet.

C'est un travail long et fastidieux, mais absolument nécessaire.

Travailler famille par famille permet de ne pas cumuler dans une même réunion trop de visions différentes.

Les familles d'acteurs ne sont pas des monolithes.

*Il faut se donner
les moyens d'entendre
les divergences
de point de vue.*

On touche ici aux limites de la représentativité des organisations. Autant leur compétence peut aider à soutenir le bien fondé du projet et à préserver les droits des riverains, autant il importe de pouvoir s'adresser directement aux acteurs les plus directement concernés.

Exemple du Trévelo

Sur ce bassin, la majorité des propriétaires de moulins ont accepté les aménagements concernant leurs ouvrages alors que, en parallèle, une association nationale de propriétaires de moulins remettait en cause l'intérêt des opérations envisagées.

Réserver la réunion publique...

... à des moments choisis

Si, pour les élus locaux des structures porteuses et les riverains et usagers, les temps de communication et de concertation sont itératifs tout au long du projet, il faut veiller pour les habitants non directement concernés à bien distinguer deux moments différents.

*Distinguer le temps de
la sensibilisation lorsque
le projet est encore
en phase de maturation,*

Tant que le projet n'est pas bien défini et clairement porté politiquement, mieux vaut s'abstenir d'organiser une réunion publique. En revanche cette période de maturation technique et politique du projet se prête bien à un travail de sensibilisation. C'est le moment d'intervenir sur les perceptions de la rivière et de préparer le changement. On communiquera donc, non pas sur le projet, mais sur l'identité de la rivière et son histoire dans le territoire.

*et la phase d'information
une fois que le projet
est défini et validé.*

Une fois que le projet est bien avancé, qu'il a son assise politique, il faut prévoir une ou des réunions publiques pour le faire connaître au-delà du cercle des acteurs directement concernés. Ces temps d'échanges avec les habitants représentent l'aboutissement du travail de concertation préalable au sein de la structure porteuse et avec les riverains. Les incompréhensions ou les réticences vis-à-vis du projet sont alors levées ou fortement réduites et l'on pourra bénéficier du soutien de ces acteurs pour faire face à d'éventuelles oppositions.

Si des expériences ont été menées sur des sites pilotes, c'est le moment d'en valoriser les résultats. Le projet de restauration en sera d'autant conforté.

Exemple de la Moine

« La réunion est un élément incontournable. Mais avant la réunion publique, on démine le terrain en ayant des réunions bilatérales. La réunion publique doit être la cerise sur le gâteau. Il faut avoir informé tout le monde avant. Elle est utile et même indispensable, mais elle n'est rien si elle n'a pas été précédée de concertations sujet par sujet, axe par axe. »

Les appuis institutionnels

*La présence des
institutionnels élargit
la légitimité du projet.*

Les acteurs institutionnels — services déconcentrés de l'Etat (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement-DREAL), direction départementale des territoires), Onema, agence de l'eau, voire les services des grandes collectivités — sont bien souvent impliqués dès l'émergence du projet. Ils incitent la structure porteuse à définir et porter le projet de restauration de cours d'eau. Ils l'accompagnent dans son initiative par un appui technique et financier.

Ces acteurs peuvent être également mobilisés pendant la concertation locale. Plusieurs témoignages soulignent l'intérêt de les associer à différents moments :

- lors des réunions avec les élus de la structure porteuse,
- et surtout lors des rencontres avec les acteurs locaux, des réunions bilatérales ou restreintes avec les riverains. (*voir § Aller à la rencontre de chacun*)

Dans les deux cas, la présence des partenaires institutionnels permet d'apporter une caution technique et réglementaire. Elle montre que le projet a une légitimité qui dépasse la seule parole de l'animateur ou la seule volonté de la structure porteuse — « *c'est important d'avoir du soutien et de rassurer les élus par rapport aux changements envisagés* ».

Cet appui des partenaires institutionnels n'est pas de pure forme. Leur implication directe dans le projet est particulièrement importante pour la structure porteuse qui se sentira épaulée dans les phases difficiles du projet.

Chapitre 4

Communiquer avec les relais médiatiques



*Un mode d'action
à envisager très
en amont, quitte
à ne pas y recourir.*

Le passage par les relais médiatiques, tels que presse, radio ou télévision, n'est pas une obligation, et ce n'est pas nécessairement la voie la plus appropriée pour une communication de proximité. De plus, les structures porteuses des projets de restauration de cours d'eau ne disposent pas nécessairement d'une cellule communication ou d'un attaché de presse susceptible de prendre en charge ce volet du projet. Il revient néanmoins au tandem élu-technicien d'envisager très en amont la possibilité, les opportunités et les conditions d'une communication avec et via la presse car la médiatisation peut aussi être déclenchée par un autre acteur.

Risque pour les uns, la chambre d'écho que crée la médiatisation peut aussi devenir un atout du projet. Dans tous les cas, mieux vaut s'y préparer !

Pourquoi la presse ?

On peut choisir « d'y aller »

On peut décider de façon proactive d'engager un travail en direction de la presse à différentes phases du projet et pour des objectifs divers :

*On peut vouloir
communiquer
avec la presse à
des moments et pour
des objectifs divers,*

*en partant de différents
prétextes,*

*et sous différentes
formes.*

- pour parler de la rivière, l'inscrire dans le territoire, permettre aux habitants de la visualiser (par des cartes, des photos, des reportages télévisuels), de l'entendre (bruit de l'eau qui court sur les cailloux), de prendre la dimension du bassin versant... ;
- pour montrer l'état actuel de la rivière, ses dysfonctionnements ici, ou plus en aval... ;
- pour expliquer le projet, montrer les plans, donner à voir le profil de la rivière future, l'évolution du paysage... ;
- pour faciliter l'adhésion des habitants : la presse parle du projet en bien, elle le légitime d'une certaine façon... ;
- pour faire témoigner des riverains, anciens sceptiques et nouveaux convertis..., montrer les compromis réalisés pour maintenir les usages, les bénéfices induits par le projet ;
- pour montrer l'avancement des travaux, les personnes qui interviennent sur le chantier, les visites de chantier des élus, d'écoles, de délégations extérieures au projet... ;
- pour valoriser ce qui a été fait, une fois le chantier achevé, lorsque la végétation a repris ses droits, que la rivière a refait son lit, lorsque les frayères reviennent, que les crues s'écoulent sans heurts...

Ou bien l'on peut être contraint d'y aller...

*Parce qu'on ne
choisit pas toujours
le moment, il faut
se préparer « à froid ».*

C'est notamment le cas lorsque des opposants au projet occupent la scène médiatique, ou lorsque le projet se heurte à un aléa technique, un contretemps, ou un aléa naturel (une crue). La sollicitation peut alors venir des journalistes eux-mêmes. Ou bien la structure porteuse jugera qu'il faut « désamorcer » et repositionner le projet en faisant valoir ses arguments et objectifs. On est alors dans une situation assimilable à une crise (toute proportion gardée), et en tout cas sur la défensive. Et chacun sait que la communication de crise se prépare à froid, par temps calme.

Préparer ses relations presse

Un cadre stratégique permet d'organiser la gestion des relations avec la presse et de se poser toutes les questions nécessaires en amont.

Balayons immédiatement un bel espoir : il n'existe aucune solution toute faite pour obtenir une bonne couverture médiatique ! Et pas davantage pour éviter à coup sûr les mauvais papiers. Mais il existe quelques règles, peu nombreuses. Ainsi faut-il rappeler le principe de la liberté de la presse, ou encore le fait que les relations presse se jouent à trois : l'émetteur (le porteur du projet en l'occurrence), le journaliste et le lecteur.

Pas de recette infaillible donc, mais les méthodes de gestion de projet s'appliquent là comme ailleurs. La définition d'un cadre stratégique (un « plan média ») va permettre au porteur de projet d'arrêter en amont ses propres règles pour la gestion de ses relations presse.

Les questions à se poser

Le plan média va permettre de s'organiser sur trois enjeux clefs des projets :

- le temps, les rythmes,
- les acteurs, porteurs du projet et partenaires,
- la complexité.

- quel est ou quels sont les objectifs de cette communication ?
- qui en est l'émetteur, qui s'adresse à la presse ?
- quels sont les publics prioritaires et par quels médias les atteindre ?
- quelle nature de message souhaite-t-on diffuser ? quel style donner à cette communication ?
- comment donner toute leur place aux partenaires du projet et bénéficier de leur appui ?
- comment travailler avec eux en cohérence ?
- comment gérer la durée du projet ? à quelles étapes solliciter la presse, à quelle cadence ? autrement dit quelle programmation des actions presse ?
- selon les séquences, ou les messages, quel mode d'action presse privilégier ?
- quel suivi des retombées presse, comment les valoriser au bénéfice du projet ?

La définition de ce cadre stratégique doit permettre de répondre à trois enjeux importants pour la communication sur le projet : le temps, les acteurs, la complexité.

La maîtrise du calendrier, autant que faire se peut !

Programmer les événements supports d'une communication avec la presse.

C'est un enjeu parce que le temps du projet est long, et qu'il peut-être marqué par des aléas importants. Le temps des médias d'information est au contraire celui de l'actualité immédiate.

Avoir l'initiative des actions presse et, dans une certaine mesure, du rythme et des thèmes des articles, est un réel atout. Le plan média peut programmer des événements de communication construits sur l'actualité du projet : signature d'une convention ou contrat, annonce d'une réunion publique ou lancement d'une concertation, organisation d'une visite de terrain, atelier avec les écoles, officialisation d'un accord de financement.

« *Le contrat de rivière Semène vient d'être signé* » ; « *Cette signature, c'est un grand moment...* »

« La municipalité et l'association Le Rassemblement pour la protection de l'environnement à Saint-Palais et alentours ont organisé au cours de la semaine du développement durable une présentation débat sur les sources, rivières, eau potable... » — (extraits d'articles de presse)

La multiplicité des acteurs et des partenaires

Communes, communautés de communes, conseil général, Onema, agence de l'eau, chambre d'agriculture, fédération de pêche, association de protection de la nature... Chacun est légitime sur son territoire et porte son expression propre. Cette présence plurielle crée des obligations.

Intervenir lorsque l'accord est trouvé avec les différents partenaires ; la presse n'est pas un espace de négociation.

En premier lieu, mieux vaut s'assurer qu'un certain consensus a été trouvé avec les collectivités et acteurs institutionnels avant de communiquer via la presse. Il est clair que la mise en œuvre des projets devient plus difficile quand le débat entre les parties prenantes se fait par articles interposés ! Ainsi le « bon » moment pour lancer les relations de presse ne serait pas la naissance du projet mais le moment où il est bien approprié par les collectivités impliquées. Cela permet de surcroît d'afficher une cohésion des porteurs de projet.

A contrario, mieux vaut ne pas attendre un consensus total avec l'ensemble des protagonistes, particuliers et acteurs associatifs compris. A trop attendre, on risque de voir la presse lancer le débat sur un terrain qui échappe aux porteurs de projets.

Valoriser les partenaires du projet.

Valoriser l'action des partenaires impliqués dans le projet, que leur soutien soit technique, financier ou institutionnel, cela va sans dire... mais mieux en le disant. Le projet est plus riche aux yeux de la presse et du public des concours qu'il réussit à fédérer.

Rechercher une convergence des communications de chacun.

Lorsque c'est possible, on a tout intérêt à instaurer avec les collectivités et institutions partenaires une certaine cohérence des communications des uns et des autres. De façon optimale, un calendrier coordonné des actions presse des différents partenaires peut démultiplier la communication de chacun. L'image d'une cohérence de l'action publique est un gain supplémentaire, pourvu que les messages s'inscrivent bien dans une même ligne directrice.

La nécessité de simplifier

Les projets de restauration des cours d'eau font intervenir des connaissances et compétences multiples. A cette complexité de l'objet s'ajoute celle des montages administratifs, financiers, partenariaux.

Aller à l'essentiel, choisir son objectif, être concret, utiliser des mots simples.

Communiquer avec la presse oblige à hiérarchiser les objectifs et à chercher l'essentiel derrière la complexité et la multiplicité des enjeux. Il va falloir décrire des événements concrets, des lieux, parler des perceptions avec des mots simples, les mots mêmes des riverains. Autant de gagné pour la communication directe avec ces derniers.

Pour ne pas abuser des éléments de langage...

Comme tout acteur public, les porteurs de projets sont enclins à communiquer principalement sur les sujets techniques et rationnels, voire de façon didactique.

*Assumer le projet
et l'inscrire dans la vie
du territoire et
de ses habitants.*

Pourtant les enquêtes de terrain mettent en évidence l'importance des perceptions identitaires des habitants, des enjeux patrimoniaux ou sociaux. Comme dans la concertation avec les riverains, il est indispensable d'aborder ces enjeux avec les journalistes. Oui, nous allons modifier les perceptions, mais nous avons des solutions pour préserver le patrimoine. Oui, nous revendiquons une nouvelle vision du cours d'eau, plus naturelle, et chacun y gagnera en qualité de vie.

Trois dimensions du projet vont particulièrement intéresser la presse : son caractère de projet de territoire, la prise en compte des intérêts des riverains — l'un et l'autre répondent au besoin de proximité avec les lecteurs — et la défense de l'intérêt général qui répond au besoin de partager des valeurs.

La proximité et le projet de territoire

*Parler d'abord du local
plutôt que du global,*

*de la rivière
plutôt que de la directive
cadre sur l'eau.*

Si les arguments liés à la réglementation fonctionnent bien vis-à-vis des institutionnels, c'est rarement le cas avec la presse. Evoquer la directive cadre sur l'eau n'est pas opportun quand la presse stigmatise le discours des « bureaucrates » contre les intérêts de la population locale ! On citera donc le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit le programme, mais on n'en fera pas la justification unique du projet de restauration. On évoquera la vocation écologique du projet, mais on l'inscrira dans la vision plus large d'un projet de territoire – de territoire de vie. On ne parlera pas d'hydromorphologie, mais de redonner vie au cours d'eau. On se projettera dans l'avenir en montrant concrètement les bénéfices attendus.

Les mêmes arguments qui ont nourri le travail de proximité avec les riverains vont devoir être développés et illustrés dans le travail avec la presse. Le porteur de projet est inscrit dans le territoire, connaît ses habitants, leurs usages, leurs aspirations. C'est là sa force dans sa relation avec la presse.

« Truites, saumons et autres ombres commun de l'Alagnon n'auront plus de problèmes pour franchir le seuil de Stalapos, dont les travaux d'arasement se sont achevés il y a peu. » ; « que l'Alagnon redevienne la rivière des saumons » ; « Retrouver une Dore de qualité » — (extraits de presse)

La prise en compte des intérêts des riverains

*Parce que le journaliste
se situe dans l'empathie
avec les riverains,*

*faire connaître
les compromis
gagnant-gagnant.*

Proche de ses lecteurs ou auditeurs, la presse s'engage volontiers dans la défense des spoliés et des « petits riverains » face à l'administration. Certes les négociations de gré à gré n'ont pas à être portées sur la place médiatique. Mais le porteur de projet doit revendiquer clairement sa volonté de garantir le maintien des usages à chaque fois que possible, de rechercher des solutions acceptables par tous et il peut montrer les solutions qui ont été trouvées.

« Qu'on ne nous dise pas que les petits moulins et leurs barrages sont responsables de la non-continuité écologique. » ; « On s'en prend aux petits riverains ». « Ces propriétaires déplorent qu'on s'en prenne aux petits moulins. » — (extraits de presse)

La défense de l'intérêt général

*Montrer enfin les
« valeurs » sous-jacentes
au projet.*

L'intérêt public enfin, la solidarité de bassin, la responsabilité assumée des acteurs sont autant de valeurs, non catégorielles, que chacun souhaite partager. Elles donnent au projet sa dimension humaniste, elles parlent de l'avenir, et les journalistes les porteront fréquemment avec plaisir.

Fiches méthodologiques

- Pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ?
- Les interlocuteurs
- Mots qui fâchent, mots qui dialoguent
- Des actions et des outils
- Les relations avec la presse



Pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ?⁶

Inscrit dans les lois « Grenelle », le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau figure parmi les premières orientations du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage) du bassin Loire-Bretagne. La restauration de la « morphologie » plus généralement (c'est-à-dire la forme des berges et du lit) apparaît comme le levier le plus puissant pour améliorer l'état écologique des cours d'eau, le second étant la lutte contre les pollutions.

Le bassin Loire-Bretagne compte plus de 12 000 seuils ou ouvrages qui barrent le lit de la rivière (il y en a 60 000 en France). Pour la plupart, ce sont des ouvrages de petite taille, inférieurs à 2 m de haut. Ils ont été construits pour les besoins de la navigation, de la production d'énergie, certains pour protéger des prises d'eau ou créer des plans d'eau. Plus des deux tiers de ces ouvrages n'ont plus aujourd'hui aucun usage. Mais ils façonnent un paysage coutumier.



Des effets sur la qualité de l'eau

En amont d'un seuil, ou dans la retenue d'eau formée par un barrage, la vitesse d'écoulement ralentit. Dès lors, les eaux stagnent plus longtemps, les sédiments se déposent, l'eau se réchauffe, bactéries et algues se développent, l'oxygénation de l'eau est réduite. Le cours d'eau perd de sa capacité d'auto-épuration. Dans le plan d'eau, l'évaporation est aussi plus forte, diminuant la quantité d'eau disponible à l'étiage.

Des effets sur la biodiversité

Modifiant l'hydrologie, la forme de la rivière et la qualité de son eau, ces seuils et barrages modifient les habitats des espèces qui y vivent. Les variations saisonnières des débits sont atténuées, les petites crues supprimées. Les obstacles à la circulation des espèces contribuent à fragmenter leurs aires de répartition. Isolées, les populations de poissons deviennent plus vulnérables. Et ces effets se cumulent : plus un cours d'eau est segmenté, plus la survie des espèces est menacée.

Et sur la dynamique du cours d'eau

Le seuil ou le barrage bloque aussi les matériaux solides (graviers, sédiments...). Ces matériaux manquent à l'aval car une rivière vivante est une rivière qui charrie des matériaux. Du coup elle érode son lit, ce qui contribue à faire disparaître des substrats favorables à la reproduction des espèces, mais ce qui produit aussi un enfoncement du lit et aboutit parfois au déchaussement de ponts ou autres ouvrages d'art.

Mais aussi des contraintes de gestion

Avec ou sans usage, les ouvrages nécessitent un entretien régulier, ne serait-ce que pour des raisons de sécurité publique. Puisque les sédiments se déposent, il faudrait pouvoir curer les retenues d'eau

⁶ Article paru dans la lettre trimestrielle Loire-Bretagne n°57 de juillet 2010 – Cet article emprunte largement à la plaquette de l'Onema « Pourquoi restaurer la continuité écologique des cours d'eau ? »

régulièrement, mais les vidanges créent un risque de pollution à l'aval. Enfin pour rester opérationnels, les équipements de franchissement tels que les échelles ou passes à poissons doivent eux aussi être entretenus périodiquement.

Et au milieu coule une rivière

Le Sdage Loire-Bretagne, comme la stratégie nationale de restauration de la continuité écologique qu'il intègre, vise à retrouver des rivières vivantes, dynamiques et fonctionnelles, capables de nous rendre de multiples services. Lorsque les ouvrages n'ont plus d'usage économique, il s'agit préférentiellement de les effacer (ou de les araser). Lorsqu'ils ont toujours un usage, il s'agit de les aménager ou d'adapter leurs conditions de gestion, comme par exemple dans le cas des systèmes de vannages sur des chaînes d'ouvrages. Cette stratégie est progressive car elle nécessite une concertation locale et elle se nourrit des retours d'expériences. Des objectifs ont été fixés pour 2012 : en Loire-Bretagne, 400 seuils prioritaires devront être supprimés ou aménagés et le choix de ces seuils doit être le plus efficace possible pour l'atteinte d'un bon état des eaux.

Un choix de solutions

- Effacer un ouvrage, ce qui revient à le supprimer, ou le démanteler de telle sorte qu'il ne constitue plus un obstacle pour le transport des sédiments
- Abaisser la hauteur de l'ouvrage, ou ouvrir une brèche permanente
- Ouvrir les vannes
- Installer un dispositif de franchissement (pour les poissons)
- Laisser le seuil s'effondrer naturellement, en prévenant les éventuelles conséquences indésirables (embâcles, effondrement de berge...)

Toutes ces solutions doivent être étudiées globalement, à une échelle suffisante pour prendre en compte les impacts possibles et les effets cumulés et pour organiser la concertation locale.

Les gains attendus

- Des rivières aux écoulements diversifiés, des habitats différenciés
- La disparition des proliférations d'algues liées aux eaux stagnantes
- Un milieu bien oxygéné, capable d'auto-épuration
- Des températures plus homogènes d'amont en aval
- Une réduction de l'évaporation et de la perte d'eau en été...

Et pour les riverains :

- Des populations de poissons plus variées et de meilleure qualité
- Le paysage d'eau vive remplace la vue de l'eau stagnante
- On ne se baignait plus, on se promènera... ■

Les interlocuteurs

La gestion du projet implique de bien repérer, identifier, connaître les interlocuteurs en présence. Réciproquement, chaque interlocuteur doit aussi pouvoir identifier clairement les porteurs du projet.



La structure porteuse

Le guide n'aborde pas la question de la maîtrise d'ouvrage puisqu'il intervient après la définition du projet. Cependant, il n'est pas inutile de rappeler que :

- le projet est porté par une assemblée d'élus locaux qui en reconnaissent ensemble l'intérêt ;
- parmi cette assemblée figurent souvent quelques élus moteurs ;
- les élus qui représentent leur commune au sein de cette structure doivent relayer l'information auprès de leur commune. Par exemple en faisant inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal l'examen de l'avancement du projet, les décisions importantes...
- la structure porteuse doit veiller à être aussi transparente que possible sur le qui fait quoi, les objectifs, les budgets, les calendriers...

L' élu(e) qui porte le projet

C'est la personne qui détient la légitimité politique du projet. Elle porte la concertation et la communication, elle est l'interlocuteur officiel. Elle a un rôle d'entraînement vis-à-vis des autres élus.

Le délégué syndical

C'est l' élu de proximité qui représente la commune au sein de la structure porteuse.

Réciproquement, il a aussi un rôle de représentation de la structure porteuse auprès de sa commune : il lui revient de rappeler ce qui a été décidé et délibéré, d'indiquer les marges de la discussion possible.

Son intervention sur le terrain en appui au technicien peut être bienvenue.

Le technicien

Il est présent quotidiennement sur le terrain. C'est le premier interlocuteur des riverains. Il détient la connaissance technique du projet. Il peut s'appuyer sur les services de l'Etat et de l'Onema, ou encore sur le réseau professionnel des techniciens de rivière.

Le premier cercle

Il est constitué de tous ceux qui sont directement concernés par le projet : collectivités, riverains et usagers parmi lesquels les habitants, les propriétaires d'ouvrages le cas échéant, les agriculteurs dont les parcelles jouxtent la rivière, les pêcheurs de cette rivière ou autres utilisateurs.

Tous ces interlocuteurs doivent être identifiés lors de la définition du projet et rencontrés un à un. L'objectif est qu'ils soient acteurs du projet, c'est la garantie de réalisations pérennes.

Le deuxième cercle

Il est constitué :

- des habitants non directement concernés mais dont la commune participe au projet,
- des organismes professionnels : syndicats agricoles, producteurs d'hydroélectricité...
- des associations susceptibles de s'intéresser au projet, pour le défendre ou le combattre : riverains, défense des moulins, victimes d'inondations, protection de la nature, pêche, défense du patrimoine culturel, éducation populaire, sports de pleine nature...
- des institutionnels : services déconcentrés de l'Etat, services des grandes collectivités, département ou agglomération, Onema, agence de l'eau...

Point de vigilance

Les positions peuvent diverger selon que l'on s'adresse aux acteurs du premier cercle, ou à leurs « représentants » associatifs, professionnels, ou syndicaux du deuxième cercle.

Le troisième cercle

Les écoles du territoire, la presse, les stagiaires, groupes d'étudiants, universitaires ou bureaux d'études..., les délégations d'élus extérieures au territoire...

Tous ces interlocuteurs externes au projet pourront en renforcer l'intérêt aux yeux des riverains et usagers les plus directement concernés. ■

Mots qui fâchent, mots qui dialoguent

Le choix des mots témoigne de la prise en compte des interlocuteurs et de leurs intérêts.

Les mots qui fâchent

Les termes d'arasement, démolition, destruction, suppression... d'ouvrages (de barrages, de seuils, de moulins...) suscitent souvent des réactions bloquantes. On les retrouve déformés par exemple dans l'évocation d'un « dynamitage ».



« Ecologie » est également un terme qui crée un clivage plus qu'il n'explique le projet.

En dehors de ces quelques mots qui peuvent réellement fâcher sur le terrain, on recommandera d'éviter les discours perçus comme technocratiques, soit parce qu'ils relèvent d'un registre technique, soit parce qu'ils renvoient à des logiques administratives, éventuellement lointaines, ainsi de la référence à la directive européenne cadre sur l'eau.

Des termes techniques qui tiennent à distance :

- mieux vaut éviter le terme d' « hydromorphologie » lorsqu'il est question de redonner vie à cette rivière ci ;
- mieux vaut parler de la végétation des berges plutôt que de la « ripisylve » ;
- s'il faut parler du taux d'étagement, alors mieux vaut trouver une image, celle de l'escalier par exemple.

Les mots qui dialoguent

« *La bonne solution émerge souvent de la discussion et du dialogue* ». Pour faciliter le dialogue mieux vaut parler d'abord du cœur du projet, **la rivière** :

- la rivière dynamique, qui ruisselle
- la présence ou l'absence de certains poissons,
- la température de l'eau,
- la capacité auto épuratoire de la rivière,
- la végétation des berges.

On élargira ensuite à la **rivière dans son bassin versant** :

- à quoi sert l'eau de la rivière, où va-t-elle... ?
- la protection des eaux brutes pour l'alimentation en eau potable,
- les actions menées par ailleurs pour la réduction des pollutions,
- la réduction des risques d'inondation,
- la complémentarité des actions sur la rivière, l'assainissement, les pesticides...
- la revalorisation paysagère, la qualité de vie dans le village, le quartier, la ville.

D'autres **arguments ou valeurs** pourront intervenir :

- la préservation du patrimoine, l'architecture,
- l'attrait touristique,
- le développement durable du territoire, avec ses volets économiques et sociaux,

- le regard porté par des personnes extérieures au site,
- le respect de la réglementation et l'opportunité de financements publics.

Des registres à privilégier

Les personnes rencontrées lors des études de terrain insistent sur quatre caractéristiques des registres de langage à privilégier :

La proximité

- dans le langage comme dans la manière de faire, aller sur place, rencontrer...
- l'utilisation d'un langage simple qui utilise « les mots des gens » : boisement, végétation des berges,
- la capacité à parler de la rivière en bas de la maison, à parler concrètement des usages.

La pédagogie

- il faut traduire, expliquer des concepts compliqués avec des termes simples,
- et utiliser un minimum de mots techniques - pas de jargon !

Le sensoriel

- donner à voir et à entendre suppose un discours imagé,
- parler de l'odeur de la rivière,
- et au discours, substituer la visite, le visuel...

Le factuel

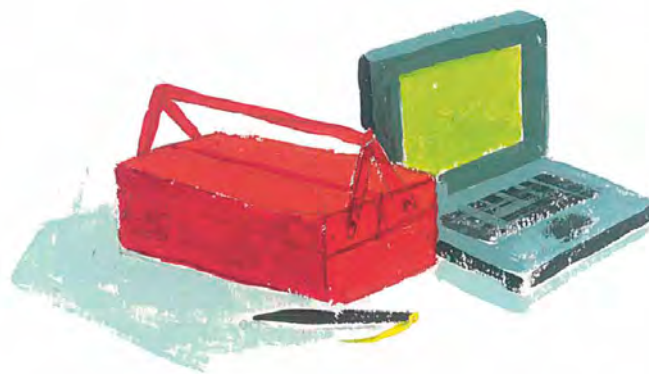
- expliquer concrètement en quoi consistent les aménagements, montrer les plans, donner les calendriers, parler des entreprises qui vont intervenir, des compromis possibles pour le maintien des usages,
- et, après le chantier, des nouvelles frayères, des espèces de poissons présentes dans la rivière, du gain pour la température de l'eau, son auto-épuration... résultats à l'appui. ■

Des actions et des outils

Des actions

Sur le terrain : des rencontres ou visites pendant la phase de travaux

- emmener les habitants au bord du ruisseau ou de la rivière pour leur montrer les espèces qu'on peut y trouver en créant des animations et manifestations
- emmener les écoles : susciter des sorties pédagogiques avec les enfants
- accueillir des stagiaires ou des groupes d'étudiants sur le site
- organiser des chantiers participatifs
- amener les partenaires financiers, leur permettre de voir ce qu'on fait avec l'argent public, les difficultés et le temps qu'il faut
- si le site est difficilement accessible, organiser une visite de chantier ou un point de vue sur le chantier
- inviter la presse lors de ces différentes manifestations.



Il est aussi possible de prévoir la visite d'un site pilote proche, pour les élus mais aussi pour les riverains.

Enfin, on peut proposer aux élus d'aller visiter un site déjà restauré ailleurs, et d'y rencontrer d'autres élus.

Les différents types de réunions

- au début du projet, les initiatives permettant un travail de sensibilisation avec les habitants : perceptions de la rivière, son identité, son histoire...
- les réunions par petits groupes avec les riverains et usagers par secteurs de cours d'eau, autour d'un ouvrage à aménager, parce que chaque ouvrage est particulier,
- les réunions par groupes d'acteurs d'une même famille
- les réunions d'échanges entre élus, sans oublier la réunion de présentation dans un conseil municipal, un conseil syndical...
- les conférences sur le fonctionnement hydraulique du cours d'eau, sa végétation, les usages de l'eau...
- les réunions bilatérales (contact direct) avec les riverains concernés. Elles vont ponctuer toute la durée du projet. Conduites par le technicien, elles peuvent associer un élu, notamment le délégué syndical, ou un représentant de l'Etat,
- la réunion publique une fois que le projet est bien défini et clairement porté politiquement.

Sans oublier les actions presse, voir la fiche suivante qui leur est consacrée.

Des outils de communication

Dans **la phase de définition du projet**, deux outils qui permettent d'associer les riverains ont été mis en évidence :

- la grille multicritères participative qui permet d'identifier les enjeux locaux et de préciser les interventions,
- la réalisation d'une enquête auprès des habitants et acteurs pour identifier les attentes. Les enquêtes peuvent revêtir différentes formes : questionnaire adressé aux riverains, recueil de perceptions à

partir de photos, expression des préférences paysagères... Ce travail peut être réalisé par une association à vocation culturelle, un stagiaire ou un établissement scolaire. De telles enquêtes permettent en outre de faire connaître le projet.

Les enquêtes de terrain donnent aussi des pistes pour **le travail de sensibilisation** :

- recueil de témoignages et d'anciennes photos pour préparer une exposition participative
- images d'anciens atlas régionaux permettant de rappeler les pratiques du passé aujourd'hui disparues
- montages photos, représentations graphiques, vues paysagères pour donner à voir la rivière future
- productions artistiques de spectacle vivant (théâtre, conteurs...) ou écriture d'un livre.

Juste avant le démarrage, les outils de communication de la vie municipale permettent d'assurer l'information officielle : bulletins municipaux, affichage en mairie, signalétique de chantier...

Pendant le déroulement du projet

- la création d'un journal du projet, d'une lettre de la rivière
- des dépliants dans les offices de tourisme peuvent rappeler l'objectif du projet et l'illustrer de cartes ou schémas
- sur certains sites, en particulier des sites pilotes, ou peu accessibles, il est possible d'installer une caméra pour suivre les travaux.

Après les travaux

- des journées portes ouvertes ou une inauguration du site réaménagé
- un film en continu, ou des reportages photographiques ponctuels peuvent permettre de montrer l'évolution du tronçon de rivière sur lequel on est intervenu, la végétation qui regagne les berges...
- des panneaux signalétiques sur le site peuvent montrer les traces du passé sur le site réaménagé (photos avant / après)
- ces panneaux peuvent faire l'objet d'une exposition temporaire ou permanente en mairie, à l'office du tourisme...
- les bulletins municipaux peuvent publier le bilan et les résultats de l'action, parler du suivi mis en place. ■

Les relations avec la presse

Définition

Les « relations presse » désignent l'ensemble des actions ayant pour objectif de créer puis d'entretenir des relations de confiance durable avec les journalistes en vue de la rédaction et de la publication d'articles par ces derniers, de la réalisation de reportages ou de la diffusion d'une information via la radio ou la télévision.

Elles intègrent une large palette d'actions :

- diffusion de communiqués ou de dossiers de presse,
- proposition d'interview ou de reportage,
- point ou conférence de presse,
- visite de site,
- invitation de journalistes à une réunion publique...



Quelques règles et principes

Les relations presse se jouent à trois : l'émetteur, le journaliste, le lecteur.

Chacun de ces intervenants a ses propres attentes. L'émetteur souhaite informer, justifier, faire évoluer, il veut convaincre le journaliste de porter ses propres messages. La priorité du journaliste est le lecteur. Il veut avant tout susciter son intérêt. Il n'utilisera les communiqués de presse que s'il pressent que le sujet abordé intéressera son lecteur. C'est aussi un professionnel indépendant du maître d'ouvrage. Pour diversifier les points de vue et les approches il interrogera souvent d'autres sources. Le lecteur enfin cherche à s'informer prioritairement sur son environnement proche et ce qui touche ses propres intérêts.

Une information est un fait nouveau

La presse s'attache à informer, et pour elle l'information est un fait (que se passe-t-il ?) nouveau (quoi de neuf, docteur ?). On peut considérer comme une information :

- l'annonce d'un programme qui aura un impact sur le lecteur parce qu'il modifiera son environnement ou ses usages,
- la signature d'un *nouveau* contrat de rivière, d'un *nouveau* programme...
- l'inauguration d'une exposition sur le projet, la projection d'un film...
- un point d'avancement des travaux, surtout s'ils sont visualisables (visite de chantier)
- la tenue d'une réunion publique, la venue d'une délégation ou d'une personnalité extérieure, un chantier d'école...

Exemple : « Lundi s'est tenue (...) une réunion publique animée par (...) qui présentait le projet au public... Un contrat de rivière est un outil de mise en œuvre d'un programme d'actions... » (extrait de presse)

Construire une relation de confiance dans la durée

Si le temps de l'information est celui de l'actualité immédiate, le travail avec les journalistes se construit dans la durée. C'est ce qui permet de gagner en compréhension des enjeux du projet et des intérêts réciproques et de créer une relation de confiance. L'objectif est atteint quand les journalistes contactent de leur propre initiative les porteurs de projet, pour connaître et relater l'actualité autour des cours d'eau.

Aller du singulier au général

Le principe de proximité avec le lecteur se traduit par une règle d'écriture. On va du singulier proche au général lointain et non l'inverse. Au lieu de rédiger un développement général sur les objectifs de la directive cadre sur l'eau, mieux vaut commencer par le fait précis et évocateur, quitte à élargir ensuite. En l'absence

de fait précis (nouveau) et évocateur, inutile de solliciter la presse. Premiers coups de pioches, visites de terrain, plantation des végétaux... autant d'occasions sur lesquelles solliciter la presse. Ces propos seront avantageusement illustrés de photos, croquis, plans... utilisables avec les télévisions locales. Il faut aussi penser aux radios qui ont besoin de faire du « son » : prise de parole, bruits du chantier, bruit de l'eau qui court.

La liberté de la presse est un principe absolu ! Le journaliste est un professionnel. Lui, et sa rédaction, sont libres dans le choix des sujets et des angles. La tentation est souvent grande de demander des rectifications, des droits de réponse... Mieux vaut prendre un contact direct, convenir que l'on s'est mal compris, proposer un complément d'information, une visite de terrain...

Recommandations

Un contact presse par projet

La communication vers la presse doit être portée par un émetteur bien identifié, à la fois garant de la cohérence des messages et interlocuteur légitime.

Un objectif par action

Une action vers la presse doit répondre à un et un seul objectif. En cas d'objectifs multiples, il faut hiérarchiser, prévoir autant d'actions presse et les échelonner dans le temps.

Opter pour la simplicité et renoncer à l'exhaustivité

30 minutes de contact avec la presse ne remplaceront jamais des années d'études ou d'expériences. Quelles sont les deux ou trois notions que le journaliste doit pouvoir traduire ? Un document écrit simple et concis obligera à simplifier son propre langage et permettra de laisser une trace exploitable par le journaliste.

En cas de polémique

La meilleure attitude est de montrer des exemples, de revenir aux faits, au concret du projet et de son avancement. Cependant, face à l'émotion, la froideur technocratique n'est pas de mise ! Il faut pouvoir répondre par l'émotion, par exemple en exprimant sa volonté de travailler pour ce territoire, de préserver le patrimoine... avant d'évoquer les bénéfices concrets qu'engendrera le projet (retour des poissons migrateurs, qualité de l'eau, qualité paysagère...). La parole de l'élu a ici toute sa place. ■

Annexe 1

Les personnes rencontrées

L'Araize

Eugène PERRAULT, président, syndicat de bassin de l'Oudon sud

Luc BERTHET, délégué communal

Sylvain LACÔTE, animateur, syndicat de bassin de l'Oudon sud

La Brévenne et la Turdine

Paul PERRAS, président, syndicat de rivières Brévenne-Turdine

Betty CACHOT, animatrice, syndicat de rivières Brévenne-Turdine

La Dunière

Cyril RUHL, animateur du syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents de Haute-Loire

L'Indrois

Henri FRÉMONT, président, communauté de communes de Montrésor

Jacques HERBERT, vice-président, communauté de communes de Montrésor

Aurélien GOLFIER, animateur, communauté de communes de Montrésor

Jonathan LEPROULT, ancien animateur

L'Ondaine

Dominique CROZET, vice-président, Saint-Etienne Métropole

Jean-François BARNIER, membre du bureau, Saint-Etienne Métropole, président du comité de rivière Ondaine

Jean-Marc PARDO, animateur, Saint-Etienne Métropole

La Sanguèze et la Moine

Jean-Paul BRÉGEON, vice-président, syndicat intercommunal d'aménagement de la Moine

Philippe COUTANT, directeur de l'environnement, communauté d'agglomération du Choletais

Antoine CHARRIER et Eddie RENOU, animateurs, institution interdépartementale du bassin de la Sèvre Nantaise

Le Thouet

René CHARRON, président, syndicat mixte de la vallée du Thouet

Jean-François COIFFARD, vice-président, syndicat mixte de la vallée du Thouet

Olivier CONSTANTIN et Guillaume CHARRUAUD, animateurs, syndicat mixte de la vallée du Thouet

Le Trévelo

Jean-Luc ROUSSEL, président, syndicat intercommunal du bassin versant du Trévelo

Laurent LECOINTE, vice-président, syndicat intercommunal du bassin versant du Trévelo

Bertrand BARBIER-THALY, animateur, syndicat intercommunal du bassin versant du Trévelo

La Veyle

Daniel CRETIN, président syndicat mixte de la Veyle vivante

Martial LOISY, délégué communal

Julien CORGET, animateur, syndicat mixte de la Veyle vivante

Et les participants au séminaire d'échanges organisé par le comité de pilotage le 10 décembre 2010 :

Benoît COUDRIN, service environnement du conseil général d'Indre-et-Loire

Anne DENIS, présidente du syndicat de la Manse

Frédéric TRICOT, président du syndicat intercommunal, d'études, de réalisations et d'aménagement de la vallée du Loir, et président de la commission communication du comité de bassin.

Annexe 2

Les enquêtes de terrain

Des projets sur des rivières relativement isolées sans pratiques fortes

La Dunière (départements Haute-Loire et Loire)

La Dunière est une rivière de moyenne montagne, de bonne qualité, classée migrateurs. L'enjeu majeur est le franchissement piscicole. Sur son linéaire, le syndicat intercommunal d'aménagement de la Loire et de ses affluents (Sicala) de Haute-Loire a identifié une trentaine d'ouvrages infranchissables, sans enjeux d'usages majeurs. Un projet d'aménagement de 9 d'entre eux a été lancé. Les aménagements réalisés ont consisté essentiellement en des arasements d'ouvrage. Les difficultés sur le terrain ont surtout résidé dans la négociation avec chacun des riverains.

Contact : Cyril RUHL. Technicien de rivière. Sicala Haute-Loire

La Sanguèze (département du Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique)

La Sanguèze est un affluent de la Sèvre Nantaise qui a fait l'objet de la même démarche que la Moine (portée par le même technicien). Mais le contexte territorial y est très différent. Il s'agit d'une petite rivière en milieu rural très peu fréquentée. Le bassin versant est bien moins peuplé que celui de la Moine. Des expérimentations ont été mises en place (site pilote de la Motte sur la commune de Mouzillon 2004-2008) avec un suivi sur 3 ans par le syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin versant de la Sanguèze. La généralisation de la démarche est actuellement en cours sur 8 ouvrages de la partie aval de la Sanguèze. Celle-ci semble rencontrer des difficultés d'acceptabilité locale.

Contact : Eddie RENOUE. Technicien de rivière. Syndicat intercommunal pour l'aménagement du bassin versant de la Sanguèze

L'Araize (département du Maine-et-Loire)

L'Araize est un affluent de l'Oudon, situé en milieu rural. Dans les années 70, la multiplication des ouvrages en lien avec le recalibrage et la rectification des cours d'eau a eu un impact négatif sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Ces ouvrages, une trentaine, sont actuellement en très mauvais état. Ils ne sont plus utilisés que pour quelques usages comme l'abreuvement du bétail. Au début des années 2000, la création du syndicat de bassin de l'Oudon Sud et l'arrivée d'un technicien ont permis de lancer la réflexion sur leur devenir. Un premier projet de restauration sur la rivière Nymphé réalisé en 2003 a servi de point de départ pour élargir la réflexion sur l'Araize. Un diagnostic sur la base d'une grille multicritère a alors été mené, ouvrage par ouvrage, et a abouti à la décision du syndicat d'effacer deux tiers des ouvrages. Les travaux réalisés en 2008 et 2009 ont commencé par la mise en place d'un site pilote.

Une démarche similaire est actuellement engagée sur l'Oudon dans un contexte territorial cependant très différent (présence d'ouvrages très anciens qui revêtent un caractère patrimonial).

Contact : Sylvain LACOTE. Technicien de rivière. Syndicat de bassin de l'Oudon Sud

Le Trévelo (département du Morbihan)

Le Trévelo est un affluent de la Vilaine. Il a été largement recalibré dans le cadre des grands projets d'aménagement des marais de l'ouest dans les années 60-70. La rivière possède un fort potentiel écologique, récemment reconnu au travers de son classement en réservoir biologique et de son intégration au plan de gestion Anguille. En 2004, sous l'impulsion du Sage de la Vilaine, le syndicat des marais du Trévelo est élargi aux cours d'eau qui alimentent le marais et devient syndicat intercommunal du bassin versant du Trévelo. En partenariat étroit avec la Fédération de pêche, il réalise en 2009 et 2010 l'aménagement de 15 ouvrages hydrauliques afin d'améliorer la circulation des poissons. Il lance également une étude sur les seuils de 10 moulins, actuellement en cours, avec une phase test sur un ouvrage.

Contact : Bertrand BARBIER-THALY. Chargé de mission. Syndicat intercommunal du bassin versant du Trévelo

Des projets sur des rivières urbaines aux enjeux inondations prédominants

L'Ondaine et son affluent l'Echapre (département de la Loire)

L'Ondaine traverse la communauté d'agglomération Saint-Etienne Métropole. Le passé industriel et minier, l'urbanisation du secteur ont artificialisé la rivière jusqu'à la recouvrir sur des portions entières. Afin de réduire les risques d'inondation de certains quartiers, deux projets de découverte ont été réalisés en 2010 par Saint-Etienne Métropole dans le cadre d'un contrat de rivière. La découverte s'est accompagnée d'une réflexion pour redonner un caractère plus « naturel » à la rivière (végétalisation des berges, aménagement du lit) et améliorer le cadre de vie des habitants.

Contact : Jean Marc Pardo. Chargé de mission contrat de rivière Ondaine. Saint Etienne Métropole

Brévenne-Turdine (département du Rhône)

La Brévenne et son affluent principal la Turdine se jettent dans l'Azergue. Les parties aval des vallées sont fortement urbanisées et occupées par de nombreuses zones d'activité ; les secteurs amont sont essentiellement agricoles (élevage bovin prédominant) et d'habitat dispersé. L'urbanisation et la volonté de protection contre les crues ont entraîné une dégradation physique des rivières : canalisation, digues, modification du tracé. La perception de ces rivières est négative, historiquement pour des raisons de dégradation de la qualité de l'eau et plus récemment du fait des inondations de plus en plus fortes et fréquentes. En 2008, suite à un premier contrat de rivière (1996-2002), un second contrat est signé, porté par le syndicat de rivières Brévenne-Turdine. Les difficultés rencontrées sur le terrain portent à la fois sur un changement de culture dans l'approche de l'enjeu inondation — rétablissement de grandes zones d'expansion de crue contre curage des rivières — et sur des oppositions plus classiques du monde de la pêche face à des suppressions d'ouvrage.

Contact : Betty CACHOT. Chargée de mission contrat de rivière. Syndicat de rivières Brévenne-Turdine

Des projets sur des rivières fréquentées

La Moine (département du Maine-et-Loire)

La Moine est un affluent de la Sèvre Nantaise situé en milieu périurbain à proximité de la ville de Cholet. La rivière connaît des problèmes de pollution récurrents avec des mortalités de poissons. De nombreux ouvrages sont présents tout le long du linéaire mais la plupart n'assurent plus d'usages majeurs. Malgré les problèmes de qualité, la rivière constitue un élément important pour les habitants qui y pratiquent pêche, canoë-kayak, randonnée pédestre. Au début des années 2000, le syndicat intercommunal d'aménagement de la Moine sous l'impulsion de l'Institution interdépartementale de la Sèvre Nantaise engage une réflexion sur l'aménagement des ouvrages. Celle-ci aboutit à la mise en place d'expérimentations sur des secteurs particuliers qui servent encore maintenant de référence pour le reste du bassin (ouverture des vannes au Plessis et à la Nombretière - 2006). La démarche a ensuite été généralisée à d'autres ouvrages de la Moine. La phase opérationnelle est toujours en cours avec l'effacement de 6 ouvrages hydrauliques dans le secteur de Cholet.

Contact : Eddie RENOU. Technicien de rivière. Syndicat intercommunal d'aménagement de la Moine

L'Indrois (département d'Indre-et-Loire)

Le projet étudié concerne un affluent de l'Indrois (lui-même affluent rive droite de l'Indre), le ruisseau de Marolles de 3,2 km de long. Ce ruisseau traverse le centre bourg de Genillé et draine un bassin versant essentiellement couvert de prairies. Il a connu dans les années 80 des travaux de recalibrage importants. Au début des années 2000, sous l'impulsion d'un groupement de développement agricole et de l'agence de l'eau, la communauté de communes de Montrésor réfléchit à un projet d'aménagement semi-urbain dans la prairie

humide située le long du cours d'eau. L'arrivée d'un technicien de rivière permet de concevoir un projet plus global incluant la reconquête de la qualité du milieu aquatique. Le projet réalisé en 2008 et 2009 a permis de reméandrer le ruisseau de Marolles sur environ 300 mètres autour d'un projet paysager de parc urbain. De nombreuses actions de communication ont été menées avant, pendant et après le chantier. Une étude sur l'aménagement des ouvrages de l'Indrois est en cours.

Contact : Aurélien GOLFIER. Technicien de rivière. Communauté de communes de Montrésor

Le Thouet (département des Deux-Sèvres)

Le Thouet est un affluent de la Loire sur lequel sont implantés une centaine d'ouvrages, d'anciens moulins qui utilisaient la force hydraulique de la rivière. Beaucoup sont désormais à l'état d'abandon ou utilisés pour l'agrément (pêche, activités nautiques, paysage) et pour l'irrigation. La qualité de l'eau de la rivière est globalement très dégradée. Au début des années 2000, le syndicat mixte de la vallée du Thouet engage une réflexion sur le devenir de ces ouvrages. Il réalise une évaluation des enjeux écologiques et socio-économiques de chacun des ouvrages et met en place, en 2004, une opération pilote avec un suivi (ouverture du clapet des Planches sur la commune du Tallud). En 2009, le syndicat s'associe avec l'agglomération de Saumur pour préparer un contrat territorial axé sur les enjeux de morphologie et de biologie. De nombreuses réunions impliquant tous les acteurs locaux sont organisées et une vingtaine de suppressions d'ouvrages, totales ou partielles, sont finalement retenues, suscitant une opposition forte de la part des pêcheurs.

Contacts : Olivier CONSTANTIN et Guillaume CHARRUAUD. Techniciens de rivière. Syndicat mixte de la vallée du Thouet

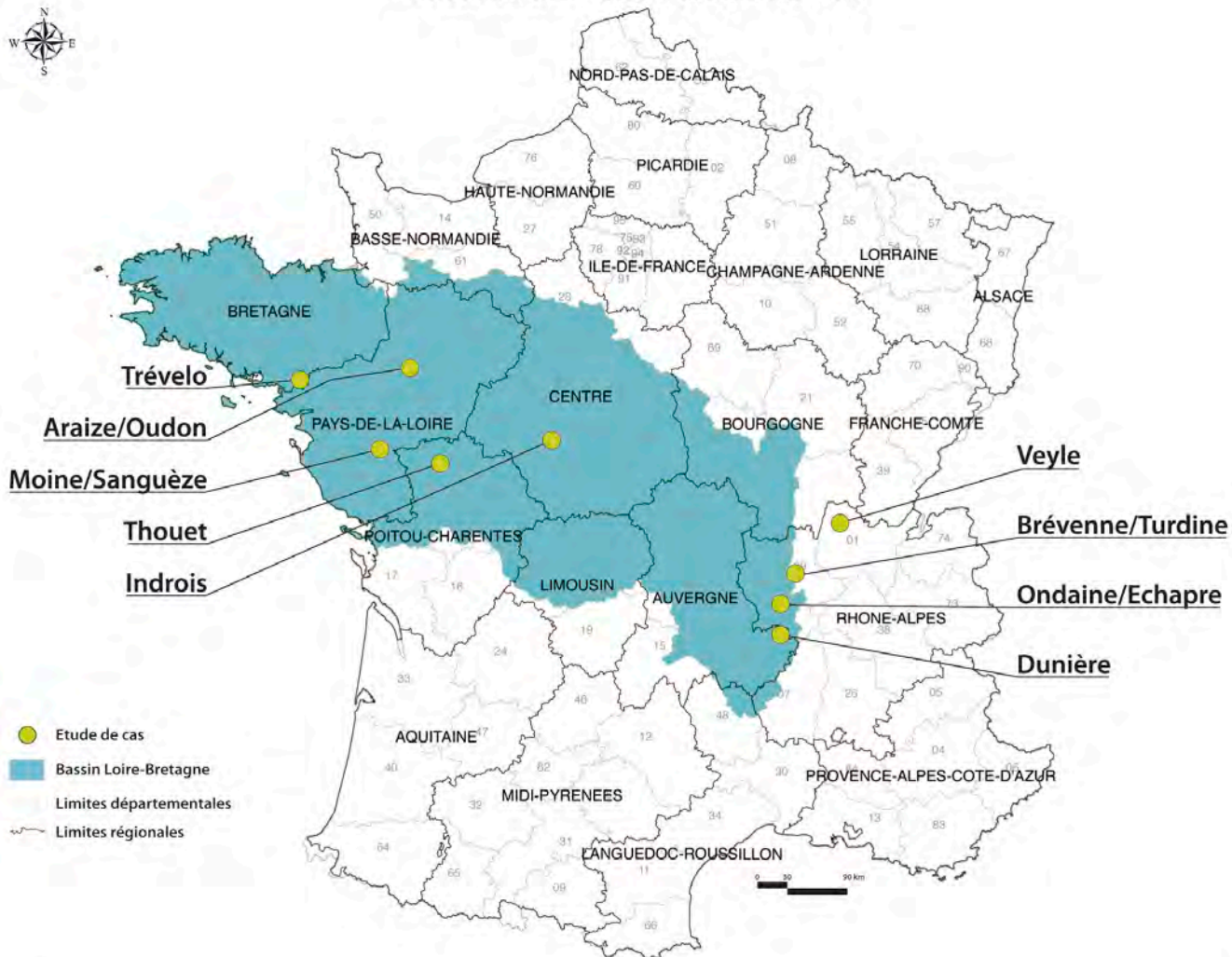
La Veyle (département de l'Ain)

La Veyle est un cours d'eau de 80 km de long qui se jette dans la Saône au niveau de Mâcon. Dans la commune de Buellas, une gravière occupe le lit mineur depuis 1972. La Veyle est à cet endroit transformée en un large plan d'eau, posant de nombreux problèmes écologiques. Dans les années 90, une dynamique se met en place sous l'impulsion d'élus locaux. Elle aboutira, en 2009, à la recreation du lit mineur du cours d'eau en périphérie de la gravière. Grâce à un partenariat avec le carrier, le syndicat mixte Veyle vivante a pu mener à bien les négociations foncières avec les agriculteurs riverains. Le site est aujourd'hui devenu très attractif pour les habitants.

Sur la petite Veyle, bras secondaire de la Veyle, le syndicat a également mené un projet de reméandrage en 2006, en amont du moulin du Geai. Cette opération inscrite dans le contrat de rivière était conçue comme une démarche pilote pour expérimenter des méthodes d'accompagnement des démantèlements d'ouvrages et de restauration des retenues sur cours d'eau de plaine. En effet, plusieurs dizaines de moulins datant du 19^e siècle sont encore présents sur le bassin de la Veyle, sans usages majeurs. Suite à cette opération pilote, une étude a été lancée pour identifier les enjeux écologiques et socio-économiques sur une douzaine d'ouvrages. La concertation avec les acteurs locaux a conduit à retenir le démantèlement d'environ la moitié des 12 ouvrages concernés. Les travaux sont en cours.

Contact : Julien CORGET. Chargé de mission. Syndicat mixte Veyle vivante

Localisation des études de cas



- Etude de cas
- Bassin Loire-Bretagne
- Limites départementales
- Limites régionales

Agence de l'eau Loire-Bretagne 02-2010 / DK-C.B.

Annexe 3

Les références bibliographiques

Sites internet

Un plan national pour restaurer les cours d'eau d'ici à 2015 / Portail du gouvernement et portail du développement durable
www.gouvernement.fr/gouvernement/un-plan-national-pour-restaurer-les-cours-d-eau-d-ici-a-2015

Restaurer nos rivières et nos milieux aquatiques : des exemples à suivre / Site dédié au Sdage Loire Bretagne
www.prenons-soin-de-leau.fr/ilsagissent/category/1-restaurer-nos-rivieres-et-nos-milieux-aquatiques.html

Suivre la morphologie des cours d'eau / Onema
www.onema.fr/Hydromorphologie

Agir sur l'hydromorphologie des milieux aquatiques / Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse
www.eaurmc.fr/espace-dinformation/guides-acteurs-de-leau/agir-sur-lhydromorphologie-des-milieux-aquatiques.html

Introduction à l'hydromorphologie : (animation didactique) / Agence de l'eau Seine Normandie
www.eau-seine-normandie.fr/index.php?id=6655#23778

Exemples de restauration des milieux humides / Eaufrance-Zones humides
www.zones-humides.eaufrance.fr/?q=node/45

Publications

Restauration hydromorphologique et territoires : concevoir pour négocier
Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, 1^{er} semestre 2011
www.eaurmc.fr

Révision des programmes pluriannuels de gestion des cours d'eau, guide méthodologique,
Agence de l'eau Adour-Garonne, octobre 2010
www.eau-adour-garonne.fr

La restauration des cours d'eau : retour d'expériences sur l'hydromorphologie
animé par l'Onema en partenariat avec les agences de l'eau et le ministère chargé du développement durable, 2010
www.onema.fr/Hydromorphologie,510

Restauration physique des cours d'eau : des étapes et des outils
Onema, 2010
www.onema.fr/IMG/Hydromorphologie/III_Etapes_et_outils.pdf

Pourquoi rétablir la continuité écologique des cours d'eau ?
Onema, 2010/05
www.onema.fr/IMG/jc2010/Brochure-continuite.pdf

Guide de mise en œuvre de la continuité écologique sur les cours d'eau

Conseil général du Finistère, Fédération pêche 29, Agence de l'eau Loire-Bretagne, 2010/05
www.cg29.fr/content/download/25097/241024/file/CGFI001%20guide%20cours%20d%5C%27eau%20brochure.pdf

Restaurer la continuité écologique : un axe phare du plan national de gestion de l'anguille

Les rencontres de l' Onema, n°3, 2010/04
www.onema.fr/IMG/pdf/rencontres/Onema-Les-Rencontres-3.pdf

Morphologie des cours d'eau

France nature environnement, 2010
www.fne.asso.fr/breves_pdf/eau/guide_morpho_bd.pdf

La protection des milieux aquatiques ?

revue l'Eau en Loire-Bretagne, N° 77 de janvier 2009
www.eau-loire-bretagne.fr/espace_documentaire/documents_en_ligne/revue_lb

Manuel de restauration hydromorphologique des cours d'eau et Guide Terrain :

Agence de l'eau Seine Normandie, 2007
www.eau-seine-normandie.fr/fileadmin/mediatheque/Collectivite/HYDROMORPHO/01Manuel_restoration.pdf
et .../HYDROMORPHO/02Guide_terrain.pdf

Notes

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue du Sabot
22440 PLOUFRAGAN

Tél.: 02 96 33 62 45 - Fax: 02 96 33 62 42
armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

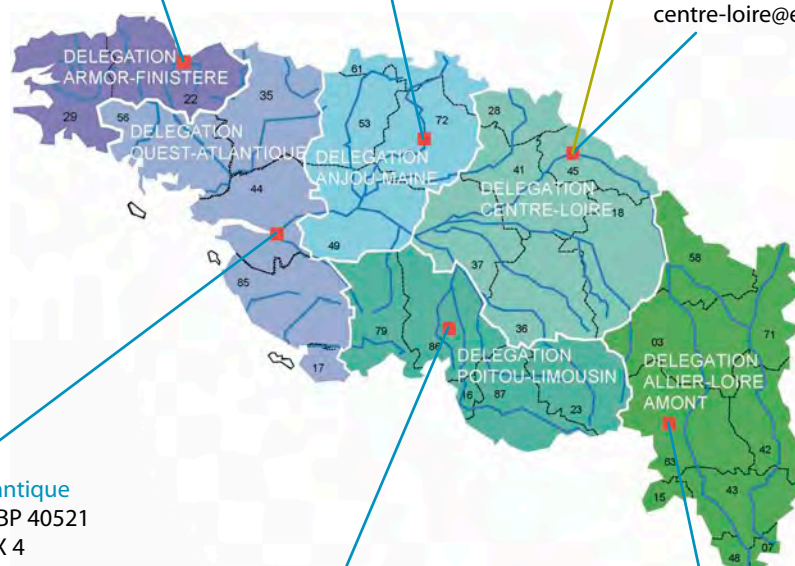
17 rue Jean Grémillon
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél.: 02 43 86 96 18 - Fax: 02 43 86 96 11
anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

Avenue Buffon - BP 6339
45063 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 51 73 73 - Fax: 02 38 51 74 74
webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

7 rue Paul Langevin
45071 ORLEANS CEDEX 2
Tél.: 02 38 25 08 40 - Fax: 02 38 25 08 59
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr



Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - BP 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél.: 02 40 73 06 00 - Fax: 02 40 73 39 93
ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél.: 05 49 38 09 82 - Fax: 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

Site de Marmilhat – Sud
19, allée des Eaux et Forêts
63370 LEMPDES
Tél.: 04 73 17 07 10 - Fax: 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

ISBN : 978-2-916869-25-4

Date d'achèvement du tirage : mars 2011

Dépôt légal : mars 2011

Illustrations : Bruno Cardey (www.forcemotrice.com)

Mise en page : Quadrilaser à Ormes (45)

Impression : Groupe Jouve - Imprimerie Nouvelle (45)

Imprim'vert  sur papier PEFC  sous licence 10-31-1381

Date d'édition : mars 2011

Nombre d'exemplaires : 2 000

Comment obtenir l'adhésion des riverains aux projets de restauration des cours d'eau ?

C'est à cette question des élus et des techniciens qui animent les projets de restauration des cours d'eau que ce guide souhaite apporter des éléments de réponse.

D'autres guides récents s'attachent à la conception et à la négociation des projets ou à leur réalisation technique. Celui-ci porte sur la communication et la concertation indispensables à la bonne conduite des projets.

Pour le réaliser, l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'est appuyée sur le retour d'expériences d'élus et de techniciens déjà engagés dans des projets de restauration. Leur témoignage constitue le principal matériau de ce guide.

Les grands enseignements qui structurent le guide

Les enquêtes de terrain mettent en évidence la nécessité de travailler sur deux registres :

- celui du sensible, des représentations, des perceptions, des conceptions associées aux usages d'une part,
- celui de l'argumentation technique et de la démonstration du bien fondé du projet d'autre part.

Au quotidien, les porteurs des projets sont interpellés et doivent agir sur l'un et l'autre. Pourquoi et comment le faire, c'est l'objet des chapitres 1 et 2 de ce guide.

Pour faciliter leur action, les élus et techniciens ont recours le plus souvent à la concertation au plus près du terrain. Leur implication personnelle y est impérative. Ils peuvent également choisir à des étapes déterminées, d'aller sur le terrain médiatique. L'amplification médiatique, recherchée par les uns, redoutée par les autres, doit être préparée.

Concertation au plus près du terrain ou communication via les médias, ces deux modes d'intervention font l'objet des chapitres 3 et 4.

Enfin la 5^e partie rassemble quelques enseignements essentiels sous forme de fiches méthodologiques :

- pourquoi vouloir rétablir la continuité des cours d'eau ?
- Les interlocuteurs ;
- mots qui fâchent et mots qui dialoguent ;
- des actions et des outils ;
- les relations avec la presse.

ISBN : 978-2-916869-25-4



*Établissement public du ministère
chargé du développement durable*